



Données sur le genre

dans des écosystèmes de données en pleine évolution

Etude comparative de l'état de la gouvernance des données
au Ghana, au Kenya, en Zambie et Côte d'Ivoire



**MYDATA
RIGHTS**

POLLICY

Titre suggéré :

Bobina, Z. (2024). Gender data in evolving data ecosystems: A comparative study of the state of data governance in Ghana, Kenya, Côte d'Ivoire and Zambia.

Révisé par :

Neema Iyer, Bonnita Nyamwire and Rachel Magege

Chenai Chair - Pair évaluateur/Conseiller

Acronymes

AML CFT - Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism
ANC - Autorité nationale des communications
BCEAO - Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CADHP - la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CAE - Communauté d'Afrique de l'Est
CEDEF - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CRVS - Système d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil
CSU - Couverture Santé Universelle
CVME - Commission des valeurs mobilières et des changes
DPA - Loi sur la Protection des Données
DFS - Services financiers numériques
DCP - Plate-forme de crédit numérique
FCN - fournisseurs de crédit numérique
FSF - Fournisseurs de services financiers
G2C - De Gouvernement à citoyen
INS - Instituts Nationaux de Statistiques
INRIS - Système national intégré d'information sur l'enregistrement
INSK - Institut national des statistiques du Kenya
KYC - Know Your Customer
MDA - Ministères, départements et agences
ML - Machine Learning
NITA - Agence nationale de l'information et de la technologie
NIN - Numéro d'identification national
NRC - National Registration Card
NSPD - Règlement sur les systèmes de paiement nationaux
ODPC - Bureau du responsable de la protection des données
ODD - Objectifs de développement durable
ONU - Organisation des Nations Unies
ORM - Opérateur de réseau mobile
PSP - Prestataire de services de paiement
PDN - Plan de développement national
RGPD - Règlement général sur la protection des données
SGBV - Violence sexuelle et sexiste
SADC - Communauté de développement de l'Afrique australe
SGIS - Système de gestion de l'information sanitaire
SIGL - Système d'Information sur la Gestion Logistique
S&E - Suivi & Evaluation
SIS - systèmes d'information sur la santé
TIC - Technologies de l'information et de la communication
UA - Union africaine
UEMOA - Union économique et monétaire ouest-africaine
VBG - Violence basée sur le genre
ZICTA - Autorité zambienne des technologies de l'information et de la communication

Table de matières

ii Acronymes

01 Introduction

03 Aperçu des cadres réglementaires nationaux

03 Ghana

03 Revue des politiques de gouvernance de données

06 Politiques de genre

08 Étude de cas 1 : Gouvernance des données dans le secteur financier

09 Étude de cas 2 : Gouvernance des données dans le secteur de la santé

11 Étude de cas 3 : Systèmes d'identification et dommage numérique

13 Kenya

13 Revue des politiques de gouvernance de données

15 Politiques de genre

17 Étude de cas 1 : Gouvernance des données dans le secteur financier

18 Étude de cas 2 : Gouvernance des données dans le secteur de la santé

19 Étude de cas 3 : Systèmes d'identification et dommage numérique

21 Zambia

21 Revue des politiques sur la gouvernance des données

23 Politiques de genre

24 Etude de cas 1: gouvernance de données dans le secteur financier

26 Etude de cas 2: gouvernance des données dans le secteur de la sante

27 Étude de cas 3 : Systèmes d'identification et dommage numérique

29 Cote D'Ivoire

29 Revue des politiques de gouvernance de données

31 Politiques de genre

32 Etude de cas 1: gouvernance de données dans le secteur financier

33 Etude de cas 2: gouvernance des données dans le secteur de la sante

34 Étude de cas 3 : Systèmes d'identification et dommage numérique

34 Recommandations

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, les efforts de digitalisation à travers l'Afrique ont transformé de différentes manières les économies africaines, mais aussi la vie quotidienne de leurs populations. De plus, ces efforts de numérisation génèrent des quantités de données toujours plus croissantes. Cette richesse de données personnelles et non personnelles suppose un écosystème de données et une économie qui, à travers le continent, est en quelque sorte défendue comme une perspective pour des sociétés africaines plus autonomes et prospères.¹

Néanmoins, l'exploitation maximale des avantages de l'écosystème des données en Afrique reste largement un point de désaccord. Entre les pessimistes qui considèrent qu'il s'agit là d'une chimère, et les idéalistes qui la considèrent comme une réalité inévitable, on est encore loin du bout du tunnel. La réalité actuelle est cependant plus nuancée, avec des variations d'un pays à l'autre indiquant différents niveaux de maturité² de leurs économies de données, mais surtout des variations dans la mesure où, les écosystèmes de données placent l'importance des droits et des libertés des citoyens au centre de leurs préoccupations.

À cette fin, nous observons des efforts réunis sous le terme "gouvernance des données" visant à garantir la protection de ces droits et libertés. D'une manière générale, la gouvernance des données englobe les personnes, les processus et les procédures qui favorisent la disponibilité des données, leur sécurité et leur qualité³ Bien que la gouvernance des données soit un concept qui s'applique aussi bien au secteur privé que public, le présent rapport ne se concentre que sur le secteur public.

Dans le débat sur la gouvernance des données, la question des données sexospécifiques est souvent ignorée. Bien qu'il semble y avoir des efforts significatifs pour éliminer certains blocages dans l'écosystème des données, une lacune flagrante subsiste en ce qui concerne la collecte et l'utilisation de données par genre⁴ sur le continent africain, ce qui pose des problèmes de planification pour les femmes et les jeunes filles qui vivent déjà en marge dans la plupart des sociétés. En conséquence, la prise de décision ne reflète pas les réalités des femmes, et ceci les éloigne encore plus d'une vie où elles peuvent agir, choisir et vivre dans la dignité.

Ce rapport exhaustif et comparatif explore la gouvernance des données au Ghana, au Kenya, en Zambie et en Côte d'Ivoire, avec un intérêt particulier pour les données relatives au genre. Alors que les données sur le genre restent actuellement un effort nettement cloisonné dans les écosystèmes de données en constante évolution dans ces quatre pays, leur importance ne peut être sous-estimée, surtout en ce qui concerne la planification et la prise de décision nationales équitables.

Les données sur le genre sont essentielles pour créer des politiques qui répondent aux besoins des femmes et qui sont équitables, ce qui en fait un outil essentiel pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes⁵

Selon ONU Femmes, seulement 13 % des pays du monde consacrent un budget régulier aux statistiques sexospécifiques.⁶

¹ (n.d.). AU DATA POLICY FRAMEWORK - African Union. Retrieved July 13, 2023, from <https://au.int/sites/default/files/documents/42078-doc-AU-DATA-POLICY-FRAMEWORK-ENG1.pdf>

² (n.d.). African Digitalization Maturity Report. Retrieved July 13, 2023, from <https://assets.new.siemens.com/siemens/assets/api/uuid:342ebb4f8c3596edb6ead62987e60ae6bea10e0d/version:1543065528/siemens-african-digitalization-report.pdf>

³ (n.d.). What is data governance? - IBM. Retrieved July 13, 2023, from <https://www.ibm.com/topics/data-governance>

⁴ (2021, March 3). Afrofeminist Data Futures Report ENGLISH - Pollicy. Retrieved July 13, 2023, from <https://archive.pollicy.org/wp-content/uploads/2021/03/Arofeminist-Data-Futures-Report-ENGLISH.pdf>

⁵ (n.d.). Commitments - Data2X. Retrieved November 4, 2023, from <https://data2x.org/state-of-gender-data/commitments/>

⁶ (n.d.). State of Gender Data - Data2X. Retrieved November 4, 2023, from <https://data2x.org/state-of-gender-data/>

La nécessité pressante de combler cette lacune est soulignée dans un certain nombre d'instruments mondiaux, régionaux et nationaux visant à promouvoir l'égalité des sexes, tels que la Déclaration et la Proclamation d'Action de Beijing de 1995 sur les droits des femmes ou encore l'agenda 2063 de l'UA, qui met l'accent sur l'égalité des sexes

En Afrique, la Commission de statistique pour l'Afrique, créée en 2008, a mis en place le Groupe Africain d'Experts en Statistiques sur le genre (AGGES)⁷ dont l'objectif est de trouver des solutions aux problèmes liés à l'absence de statistiques sexospécifiques sur le continent et, en fin de compte, guider l'élaboration de statistiques sur le genre dans les instituts nationaux de statistique (INS).

Bien qu'il existe des politiques adossées aux données sur le genre dans ces quatre États, il est évident qu'il s'agit à peine d'une priorité; les discussions visant à incorporer les données sur le genre dans les sphères de planification nationale étant soit minimales et basées sur les conditions des donateurs, soit disparates et manquant de cohésion.

En outre, alors que l'Afrique et les quatre pays étudiés en particulier continuent de subir des changements dans leurs écosystèmes de données, en particulier avec le passage en cours de ces pays à la numérisation, non seulement la valeur omniprésente des données, y compris des données sur le genre, devient plus apparente, mais la capacité de catégoriser et d'intervenir dans la prise de décision intensifie le pouvoir des données à induire des inégalités.

Une autre raison pour laquelle il est important de reconnaître cette évolution de l'écosystème des données est que l'ancienne conception de la gouvernance des données adoptait une approche individualisée qui exigeait que les abus et les préjudices soient clairs et visibles, ce qui change avec la nature invisible et multiple des nouvelles technologies des données.⁸

Ceci rend l'idée d'une gouvernance des données de genre informée par les cadres des personnes affectées par ces développements tels que l'afro-féminisme encore plus utile et urgente en tant que catalyseur pour apporter justice et équité à la façon dont "les personnes sont rendues visibles et traitées suite à la production de données numériques" lorsqu'elles s'engagent dans ces technologies.

Dans un tel contexte, ce rapport vise à faire la lumière sur l'état de la gouvernance des données et des données sur le genre au Ghana, au Kenya, en Zambie et en Côte d'Ivoire. L'objectif est d'identifier les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités dans ces écosystèmes de données et d'aider les parties prenantes à créer une vie plus active et plus libre pour tous les individus.

⁷ (2011, December 13). Report of African Group on Gender Statistics (AGGES). Retrieved November 4, 2023, from https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Statistics/statcom2014/documents/reportgenderstatistics_working-group.pdf

⁸ (2017, February 16). What Is Data Justice? The Case for Connecting Digital Rights and Retrieved November 4, 2023, from https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2918779

Ghana

Revue des politiques de gouvernance de données

La gouvernance des données au Ghana est largement centralisée ; le pouvoir de décision concernant les données étant détenu par des ministères, des départements et des agences spécifiques relevant du gouvernement central. Dans sa quête de “digitalisation”, le gouvernement ghanéen a promulgué diverses lois, priorités de financement et plans d'action visant à faciliter la croissance d'un écosystème numérique solide.

En conséquence, l'écosystème de la gouvernance des données du pays s'est développé⁹ englobant des processus tels que la collecte, le traitement, le partage et l'utilisation des données. L'engagement du Ghana en faveur de la gouvernance des données se reflète dans les institutions, les politiques et les instruments mis en place pour atteindre cet objectif.

Les principales institutions de régulation sont la Commission de protection des données, le Centre national de cybersécurité et l'Agence nationale de l'information et de la technologie (NITA). Toutes ces institutions sont placées sous la direction du Ministère de la communication et de la digitalisation. La NITA est essentielle car elle établit le cadre juridique et le régime de conformité des TIC, relie tous les ministères et organismes gouvernementaux (MDA) et héberge leurs applications. De même, l'Agence nationale des communications (ANC) en anglais NCA, reste un acteur central dans la réglementation des services et des activités de communications électroniques. La NITA, l'ANC et le Ministère de tutelle sont également les principales parties à la base de l'infrastructure numérique.

Les autres institutions clés associées aux données comprennent l'Autorité fiscale du Ghana, les Services statistiques du Ghana, la Commission électorale et l'Autorité d'identification nationale, qui utilisent les données personnelles à diverses fins de développement et de planification.

Il est intéressant de noter que le Ghana est l'un des premiers pays africains à investir dans la couverture de l'internet, et que les enquêtes le classent parmi les meilleurs en matière de services d'administration en ligne.¹⁰ Avec des services tels que la carte d'identité ghanéenne, les programmes d'e-justice, la propriété numérique, les dossiers médicaux sans papier, et les services financiers électroniques les plus avancés tels que les impôts électroniques, les paiements numériques, et la monnaie numérique appelée e-cesi, le pays continue de mener de nombreux efforts en faveur de l'e-gouvernement. L'interopérabilité des systèmes gouvernementaux est également assurée par le cadre d'interopérabilité de l'administration en ligne du Ghana (eGOV).

Bien que l'écosystème de l'e-gouvernance au Ghana se soit développé, il subsiste une disparité dans l'interaction des citoyens avec ces services. Cela s'explique par le fait que le gouvernement est davantage préoccupé par les recettes qu'il tire de ces services que par la fourniture de services de base¹¹ et l'amélioration de leur fonctionnalité pour permettre aux citoyens d'y accéder et d'en profiter. Des taxes comme celle de 1,5 % sur toutes les transactions électroniques en sont un bon exemple.

⁹ "Data Governance and Public Trust- Exploring the Sources ... - CIPESA." <https://cipesa.org/wp-content/files/documents/Data-Governance-and-Public-Trust-Exploring-the-Sources-of-Low-Trust-Levels-in-Public-Data-Controllers-in-Ghana-Report.pdf>. Accessed 28 Jul. 2023.

¹⁰ "UN E-Government Survey 2018 - the United Nations." 19 Jul. 2018,

<https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Reports/UN-E-Government-Survey-2018>. Accessed 28 Jul. 2023.

¹¹ (2022, October 6). Digitalisation of Basic Services in Ghana: State of Policies in Action Retrieved July 25, 2023, from <https://includeplatform.net/wp-content/uploads/2022/10/Digitalisation-of-Basic-Services-in-Ghana-State-of-Policies-in-Action-and-Lesson-for-Progress.pdf>

Au fil des ans, la digitalisation a été un processus évolutif de décisions politiques, de réformes, de cadres réglementaires et d'investissements. Cela est principalement dû à la libéralisation de l'économie. En 2003, le Ghana a adopté la politique ICT4AD¹² afin d'intégrer les TIC dans la croissance socio-économique du pays et de le transformer en une société fondée sur la connaissance, comme le souligne sa Vision 2020.

La gouvernance des données a commencé par des réglementations visant à promouvoir l'adoption et le développement des TIC dans le pays. Les réglementations adoptées par la suite visaient à protéger les droits fondamentaux des citoyens et de l'État dans le cadre de l'utilisation de ces TIC. Cependant, la nature extrêmement dynamique des données et de la sphère numérique a conduit à une incohérence dans l'intégration de la législation au niveau national.

En 2018, le gouvernement du Ghana a formé un groupe multipartite pour créer une feuille de route du numérique pour le pays sur la période de 2020 à 2024. Cette initiative a été suivie par le lancement d'un programme numérique ghanéen dirigé par l'ANC, sous l'égide du Ministère des communications. Cet agenda vise à soutenir la numérisation de l'économie ghanéenne d'une manière qui bénéficierait à tous les citoyens.¹³ La numérisation de tous les services gouvernementaux, la création d'un registre national d'identité biométrique, le déploiement d'un système d'adressage numérique des propriétés, l'interopérabilité de systèmes d'argent mobile et les opérations sans papier figurent parmi les principaux objectifs de l'agenda.

En outre, dans le cadre de la stratégie du numérique au Ghana, la NCA-Computer emergency response team (NCA-CERT) et une plateforme commune ont été mises en place pour répondre aux cyberattaques et faire le suivi des revenus de l'État dans le secteur des télécommunications.

En 2019, le Ghana a adopté un document stratégique "Beyond Aid"¹⁴ qui définit des objectifs spécifiques en vue d'une digitalisation de l'économie.¹⁵ Trente-sept interventions ont été proposées pour développer l'économie numérique du Ghana. Ces objectifs mettent en avant des sujets tels que les services numériques, l'économie de plateforme et la Gig economy. Le document aborde également la question de la perturbation de l'industrie traditionnelle des TIC par l'automatisation et les technologies émergentes telles que les services en nuage, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets.

Le gouvernement ghanéen donne la priorité au développement de l'infrastructure des TIC, au développement des capacités en matière de TIC, ainsi qu'à la gestion et à la réglementation des données. Selon le cadre de dépenses à moyen terme¹⁶ du Ministère des communications et de la digitalisation, certains des projets que le gouvernement comptait financer comprenaient l'initiative Celebration of Girls ICT qui visait à former les filles aux compétences en matière de TIC, un projet de téléphonie rurale visant à connecter davantage de zones rurales à l'internet, un système intégré de gestion de l'information, le déploiement d'un système électronique de passation de marchés au Ghana ainsi qu'un système de gestion des données visant à enregistrer les responsables du traitement des données, entre autres initiatives.

¹² (n.d.). THE GHANA ICT FOR ACCELERATED DEVELOPMENT (ICT4AD Retrieved July 27, 2023, from https://cdn.modernghana.com/images/content/report_content/ICTAD.pdf

¹³ (2018, December 6). Ghana's Digital Agenda - National Communications Authority. Retrieved July 25, 2023, from <https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2021/11/Key-NCA-Projects-2018.pdf>

¹⁴ (n.d.). Ghana Beyond Aid Charter and Strategy Document. Retrieved July 27, 2023, from http://osm.gov.gh/assets/downloads/ghana_beyond_aid_charter.pdf

¹⁵ (n.d.). Ghana Digital Economy Diagnostic - World Bank. Retrieved July 27, 2023, from <https://pubdocs.worldbank.org/en/412821598381054828/Ghana-DE4A-LOW-Res.pdf>

¹⁶ (2021, September 20). MINISTRY OF COMMUNICATIONS AND DIGITALISATION. Retrieved July 25, 2023, from <https://mofep.gov.gh/sites/default/files/pbb-estimates/2022/2022-PBB-MOCD.pdf>

Toutefois, les ressources disponibles pour la mise en œuvre de la réglementation des TIC et d'autres interventions et initiatives sont limitées. Des études de La Banque mondiale¹⁷ recommandent au Ghana d'investir davantage dans les éléments fondamentaux de son économie numérique, tels que l'infrastructure numérique, les plateformes numériques, l'entrepreneuriat numérique et les compétences numériques.

Le gouvernement a néanmoins créé un environnement favorable à la recherche et au développement des TIC, attirant les investissements d'organisations intergouvernementales et d'entreprises privées. Cela a permis de créer des emplois pour les Ghanéens grâce au développement d'iHubs de classe mondiale et d'autres centres d'incubation similaires.

La loi du Ghana sur la protection des données de 2012¹⁸ (ou Ghana Data Protection Act (DPA), est sans doute le texte législatif le plus important et le plus clair du pays en matière de données. Elle a établi la Commission de protection des données (DPC) pour protéger la vie privée et les données personnelles des individus en réglementant le traitement des informations personnelles. Cet outil prévoit principalement l'application des principes de protection des données.

La DPA énonce plusieurs principes tels que la redevabilité, le traitement licite des données, la spécification de la finalité, l'obtention du consentement, la garantie de la qualité des données, l'ouverture et les mesures de sécurité des données. Cependant, certains critiques affirment que la loi n'est peut-être pas assez solide pour aborder des questions telles que la classification des données, la surveillance, la propriété des données et l'impact de l'automatisation et des technologies émergentes sur les citoyens.

Par ailleurs, la DPA est principalement axée sur la confidentialité et la protection des données et n'a pas suffisamment évolué pour tenir compte de l'écosystème dynamique et en constante évolution des données.

La Commission de protection des données (DPC) est l'organe réglementaire établi en vertu de la loi pour protéger la vie privée et les données personnelles des individus en réglementant le traitement des informations personnelles. Elle est notamment chargée de garantir la confidentialité des informations, d'élaborer des lignes directrices et des bonnes pratiques, de sensibiliser le public à ses droits et devoirs et de promouvoir la coopération internationale au sein de l'écosystème des données.

La DPA définit les rôles des " contrôleurs " et des " processeurs " de données. Bien que la loi mentionne que toutes les agences gouvernementales sont des contrôleurs de données, il n'est pas clairement établi qui d'autre détient cette responsabilité. Des études ont révélé que les citoyens, qui sont les personnes concernées, se méfient souvent de ces contrôleurs pour des raisons telles que la sécurité des données, l'insuffisance des informations concernant l'utilisation des données, l'accès non autorisé aux données, la méconnaissance de la législation, et bien d'autres encore¹⁹

L'application de la DPA se fait par l'intermédiaire d'agents autorisés tel que spécifié dans le contenu de la loi, ainsi que par le biais de notifications et d'autres procédures légales appropriées. Elle prévoit également des exemptions pour le traitement des données à caractère personnel pour des raisons d'ordre et de sécurité publics, de moralité publique, d'intérêt public, de sécurité nationale et d'autres raisons telles que les activités journalistiques ou artistiques.

¹⁷ (n.d.). Ghana Digital Economy Diagnostic - World Bank. Retrieved July 27, 2023, from <https://pubdocs.worldbank.org/en/412821598381054828/Ghana-DE4A-LOW-Res.pdf>

¹⁸ (n.d.). Data Protection Act, 2012 - NITA. Retrieved July 27, 2023, from <https://www.dataprotection.org.gh/media/attachments/2021/11/05/data-protection-act-2012-act-843.pdf>

¹⁹ (n.d.). Data Governance and Public Trust- Exploring the Sources ... - CIPESA. Retrieved August 27, 2023, from <https://cipesa.org/wp-content/files/documents/Data-Governance-and-Public-Trust-Exploring-the-Sources-of-Low-Trust-Levels-in-Public-Data-Controllers-in-Ghana-Report.pdf>

Enfin, en 2012, le gouvernement du Ghana a mis en place l'Open Data Initiative (GODI)²⁰ dirigé par la NITA et soutenue par la Web Foundation. L'initiative visait à promouvoir la transparence, la responsabilité et l'efficacité au sein du gouvernement en créant un système de données ouvertes durable. Cependant, en raison de contraintes financières, le projet a été interrompu par la NITA en 2013, bien que d'autres ensembles de données aient été ajoutés au portail depuis lors.

Dans l'ensemble, le gouvernement ghanéen a déployé des efforts considérables en matière de données et de gouvernance numérique au fil des ans, ce qui a donné lieu à quelques succès. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, comme le montrent les documents politiques ambitieux du pays et les interventions du gouvernement. L'expérience du Ghana dans ce domaine est également riche d'enseignements pour les autres pays africains, car le pays a été un pionnier dans ce domaine sur le continent.

Politiques de genre

Au Ghana, un travail considérable a été élaboré sur papier en vue de concevoir des approches de gouvernance des données qui intègrent et utilisent une perspective de genre. Toutefois, il n'est pas évident que ces documents stratégiques mais théoriques accordent la priorité aux données sexospécifiques dans leur ensemble.

Le Ghana a créé le Ministère du genre, de l'enfance et de la protection sociale en 2001 pour remplacer l'ancien Conseil national sur les femmes et le développement. Le Ministère dispose de départements régionaux et d'un bureau chargé des questions d'égalité entre les sexes dans divers ministères. Toutefois, c'est le département du genre²¹ au sein du Ministère, qui joue le rôle principal dans la lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le mandat du département consiste principalement à collecter et à compiler de la documentation qui contribue au corpus de connaissances sur le genre et le développement.

Parmi les projets du département figure le Ghana National Household Registry, qui vise à déterminer l'allocation appropriée des services sociaux aux plus vulnérables, comme la proposition faite pour l'assurance maladie nationale. Un autre projet est le système de gestion de l'information sur la protection sociale (SWIMS), qui fournit une protection sociale, par exemple, aux victimes et survivants de violence basée sur le genre (VBG).

Le Ghana, comme beaucoup d'autres pays, reconnaît l'importance des statistiques ventilées par genre dans la promotion de l'égalité des sexes et du développement durable. En 2018, le Ghana a élaboré un plan stratégique quinquennal pour les statistiques en fonction du genre²² afin d'améliorer la production de données statistiques sexospécifiques, de promouvoir l'égalité des sexes et le développement durable pour tous. Le plan a été conçu pour fournir un cadre global pour les statistiques sur le genre, qui aiderait à identifier les lacunes dans les données statistiques, à fournir une base pour le suivi des progrès et l'évaluation des politiques, et à éclairer la prise de décision fondée sur des preuves.

²⁰ (n.d.). Ghana Open Data Initiative. Retrieved July 25, 2023, from <https://data.gov.gh/welcome>

²¹ "Departments - Ministry of Gender, Children and Social Protection." <https://www.mogcsp.gov.gh/about/departments/>. Accessed 28 Jul. 2023.

²² "FIVE YEAR STRATEGIC PLAN FOR GENDER STATISTICS." 7 Sep. 2021, <https://www.mogcsp.gov.gh/mdocs-posts/five-year-strategic-plan-for-gender-statistics/>. Accessed 28 Jul. 2023.

Toutefois, l'une des critiques formulées à l'encontre de cette stratégie est qu'elle s'appuie trop sur les données statistiques. Le plan négligeait d'autres formes de données essentielles, en particulier les données narratives que les femmes africaines utilisent souvent pour documenter leurs réalités. Les méthodes statistiques basées sur la "mesure" sont excellentes à des fins de généralisation, mais le fait de les utiliser comme seule approche de recherche peut avoir une incidence sur l'existence même des données sur le genre destinées à mettre au jour des données biaisées.

Le plan stratégique identifie également certains défis à relever pour mettre en place des systèmes statistiques nationaux solides au Ghana. Les problèmes de financement, le manque de personnel qualifié et l'infrastructure TIC minimale figurent parmi les principaux défis. Relever ces défis permettrait d'obtenir des données statistiques plus pertinentes, plus actuelles, plus fiables et plus faciles à utiliser, ce qui est essentiel pour promouvoir l'égalité des sexes et le développement durable.

En ce qui concerne les problèmes de financement de toutes les initiatives susmentionnées, des études ont cité des attitudes patriarcales bien ancrées, au-delà d'un manque de volonté politique et de priorités gouvernementales concurrentes, comme autant de raisons de ne pas financer des données sexospécifiques qui s'inscrivent dans l'idée que les données sur les femmes sont des niches et non des données générales. Il est donc essentiel de relever ces défis pour garantir la production de statistiques sur le genre qui soient complètes et inclusives, reflétant les réalités de toutes les personnes dans la société.

Il n'existe actuellement aucun objectif politique spécifique en matière de statistiques sexospécifiques au Ghana. La seule plateforme qui inclut des données sur le genre est le recensement de la population et du logement, tandis que la politique nationale en matière de genre n'aborde pas directement les questions de données sexospécifiques. L'absence de production de données sexospécifiques dans les organes gouvernementaux s'explique par la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans toutes les institutions²³ et de transformer les préoccupations liées au genre en politiques tangibles.

Le Ghana s'est engagé à collecter et à utiliser des données sur le genre, mais il est toujours critiqué pour son manque de données de base sur des questions cruciales liées au genre. Il y a également un manque de connaissances sur les préoccupations liées au genre dans le secteur public, ainsi que des capacités insuffisantes pour analyser les données sur le genre. Les décideurs politiques ont de faibles capacités d'analyse et la disponibilité de données de qualité faciles à utiliser est limitée. En outre, la participation des femmes au processus décisionnel est minime. Enfin, l'accès aux données existantes est difficile en raison de la fragmentation des sources de données, qui sont à peine intégrées.

²³ "Ghana - Country Strategy Paper 2019-2023." 24 Jun. 2019, <https://www.afdb.org/en/documents/document/ghana-country-strategy-paper-2019-2023-110049>. Accessed 28 Jul. 2023.

Le secteur financier ghanéen se compose principalement du secteur bancaire, des assurances et des marchés de capitaux. Il est principalement réglementé par quatre grands organismes de régulation, à savoir la Banque du Ghana, l'Autorité nationale de régulation des pensions (NPRA), la Commission nationale des assurances (NIC) et la Commission de sécurité et d'échange.²⁴

Si le secteur bancaire a longtemps dominé le secteur financier, ces dernières années, le secteur s'est diversifié dans différents services financiers numériques (DFS) en raison de la demande croissante de technologies financières (fintechs) sur le marché ghanéen. L'avancée la plus significative a été la croissance du secteur de l'argent mobile (mobile money), faisant du Ghana l'un des plus grands marchés du mobile money en Afrique.²⁵

Le programme Digital Ghana du gouvernement a joué un rôle essentiel en permettant des avancées significatives qui ont fait croître davantage le marché des DFS au Ghana. Par exemple, en 2018, le pays a lancé l'un des premiers systèmes interopérables en Afrique, permettant des transactions entre différents fournisseurs de services de télécommunications au Ghana.²⁶ En outre, le cedi numérique (e-cedi) a été piloté en tant qu'alternative numérique à l'argent physique pour compléter le mouvement d'économie sans numéraire du pays.

Malgré les progrès réalisés dans le domaine des services financiers numériques (DFS), il existe encore des menaces qui pourraient entraver la croissance financière inclusive au Ghana. Il s'agit notamment de l'incapacité de l'infrastructure technologique actuelle à soutenir les progrès, de la taxe électronique de 1,5 % imposée aux utilisateurs et de la fraude,²⁷ qui est l'un des défis les plus répandus auxquels sont confrontés les DFS au Ghana. Cependant, le paysage des DFS, en particulier les fintechs, est considéré comme une opportunité de surmonter divers défis et d'accroître l'efficacité du secteur financier du pays.

Les DFS sont principalement réglementés par quatre régulateurs clés du secteur financier, ainsi que d'autres régulateurs, tels que l'Autorité nationale des communications, la NITA, la NIC et la NPRA. Les directives réglementaires qui leur sont appliquées comprennent les directives pour les émetteurs de monnaie électronique (EMI Guidelines), la stratégie de protection des consommateurs pour les services financiers de la Banque du Ghana, qui a été complétée en 2017 par les directives de recours des consommateurs de la Banque pour les fournisseurs de services financiers, et les règles de divulgation pour les produits de crédit. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures reste insuffisante en raison de l'absence de mesures d'application spécifiques.

En mai 2020, le Ghana est devenu le premier pays à adopter une politique de services financiers numériques (Digital Financial Services Policy)²⁸ sous l'égide du Ministère des Finances. Cette politique décrit la vision du pays quant à l'utilisation des technologies et de l'économie numériques pour stimuler son économie. La politique souligne l'importance de fournir un accès à des services financiers abordables à tous les citoyens et soutient l'innovation, la concurrence et l'inclusion financière. Elle vise également à renforcer la capacité de surveillance des régulateurs, à améliorer l'utilité de l'infrastructure numérique et à promouvoir l'émergence et la croissance des fintechs. La politique offre également l'opportunité d'adopter les technologies de régulation (RegTech).

²⁴ (n.d.). Ghana's Financial Sector Report 01.11.22 (FINAL).pptx - GIPC. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.gipc.gov.gh/wp-content/uploads/2022/12/Ghanas-Financial-Sector-Report.pdf>

²⁵ (2018, June 21). How Ghana Became One of Africa's Top Mobile Money Markets | Blog. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.cgap.org/blog/how-ghana-became-one-of-africas-top-mobile-money-markets>

²⁶ (2022, September 19). Digital Financial Inclusion and Security: The Regulation of Mobile Retrieved November 4, 2023, from <https://carnegieendowment.org/2022/09/19/digital-financial-inclusion-and-security-regulation-of-mobile-money-in-ghana-pub-87949>

²⁷ (n.d.). Ghana's Financial Sector Report 01.11.22 (FINAL).pptx - GIPC. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.gipc.gov.gh/wp-content/uploads/2022/12/Ghanas-Financial-Sector-Report.pdf>

²⁸ (n.d.). Ghana's Financial Sector Report 01.11.22 (FINAL).pptx - GIPC. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.gipc.gov.gh/wp-content/uploads/2022/12/Ghanas-Financial-Sector-Report.pdf>

La politique vise à promouvoir les paiements numériques en développant un écosystème de paiement numérique complet qui utilise des numéros d'identification nationaux vérifiés par des contrôles biométriques ou des cartes d'identité nationales sans contact compatibles avec la technologie d'identification (NFC-based ID Verification). L'accent est mis sur la formalisation des données par le biais des paiements numériques, ce qui contribuera à réduire l'économie informelle. En outre, la politique vise à tirer parti des paiements numériques pour renforcer l'énergie, la sécurité alimentaire, la transparence et d'autres politiques essentielles. La politique DFS est conforme à la feuille de route des paiements numériques du Ghana.²⁹

Dans sa mise en œuvre, la politique propose une approche fondée sur l'égalité des sexes afin de favoriser l'inclusion financière des femmes. Des exemples de données sur le genre peuvent donc apparaître dans sa mise en œuvre à travers les plans d'action envisagés, tels que la compréhension des perspectives du marché à l'aide d'indicateurs sexospécifiques et l'engagement des communautés locales pour tenir compte des besoins des femmes.

Dans l'ensemble, la gouvernance des données dans le secteur financier, qui abrite une immense quantité de données, est largement déconnectée, ce qui souligne la nécessité d'un cadre plus harmonisé et plus cohérent couvrant le secteur. Des efforts tels que les travaux en cours pour assurer l'interopérabilité de l'infrastructure du secteur, en particulier par l'opérationnalisation de l'identification nationale (ID) biométrique, constituent une étape vers cette harmonisation et cette intégration qui peuvent contribuer à une plus grande transparence, au partage des données et à des politiques communes guidant le secteur.

Parmi les exemples spécifiques, on peut citer l'intégration en cours des paiements mobiles dans le commutateur national comme moyen de traiter les questions de fraude, de responsabilité, de règlement des litiges et de protection des consommateurs. L'autre exemple est l'idée ambitieuse du "casier numérique" pour le stockage des données individuelles qui peuvent être partagées avec les FSPs et également servir de lieu où les agences gouvernementales peuvent délivrer des documents officiels. Cette idée est appelée "pile", comme celle de l'Inde, et elle repose sur une base d'ID biométrique et un système d'adresses de paiement virtuelles.³⁰

Étude de cas 2: Gouvernance des données dans le secteur de la santé

En 2008, le gouvernement ghanéen a élaboré un cadre juridique et politique³¹ pour l'information sur la santé et la communication des données. Ce cadre expliquait en détail pourquoi il était nécessaire de réglementer cet espace. L'un des principaux points de discussion ayant conduit à l'élaboration de la réglementation était le besoin croissant de disposer de mesures plus précises des performances du secteur. Le rapport indique qu'il y a une pression sur la demande d'informations pour montrer les réalisations en termes d'objectifs nationaux et d'ODD, en particulier de la part des bailleurs de fonds qui essaient de montrer leur contribution dans le secteur de la santé.

La version préliminaire du cadre a identifié deux questions essentielles auxquelles la réglementation de la production et de la communication d'informations devrait s'intéresser. La première est le droit à la vie privée et sa protection en ce qui concerne les informations sur la santé, et la seconde est l'élaboration de

²⁹ (n.d.). Toward a Cash-Lite Ghana: Building an Inclusive Digital Payments Retrieved November 4, 2023, from https://mofep.gov.gh/sites/default/files/acts/Ghana_Cashlite_Roadmap.pdf

³⁰ (n.d.). DIGITAL FINANCIAL SERVICES POLICY - Ministry of Finance | Ghana. Retrieved November 4, 2023, from https://mofep.gov.gh/sites/default/files/acts/Ghana_DFS_Policy.pdf

³¹ (n.d.). Policy-and-Legal-Framework-for-HMIS.pdf - Ministry of Health, Ghana. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.moh.gov.gh/wp-content/uploads/2016/02/Policy-and-Legal-Framework-for-HMIS.pdf>

normes appropriées pour réglementer la fourniture de services de soins de santé par l'utilisation de la technologie. Ces deux intérêts sont considérés comme concurrents et doivent donc être équilibrés.

Ces deux intérêts sont considérés comme concurrents et doivent donc être équilibrés.

Au fil des ans, l'adoption des nouvelles technologies au Ghana a grandement facilité le flux d'informations entre les différents acteurs du secteur de la santé. Toutefois, la culture de l'utilisation et de la production d'informations reste sous-développée. Les mécanismes de validation et de garantie de la fiabilité ne fonctionnent pas de manière optimale.

Le système de gestion de l'information sur les soins de santé (SGIS) au Ghana se concentre principalement sur les activités de routine saisies sur les processus, les intrants, les extrants, les résultats, l'impact des services et l'information sur la gestion financière, ainsi que sur les informations relatives aux médicaments, à la logistique et à la gestion des stocks. Ces données existent à cinq niveaux, de l'échelon communautaire à l'échelon national, et sont organisées en fonction d'indicateurs sectoriels pour permettre une saisie à des niveaux élevés. Cependant, l'absence d'un cadre global pour la gouvernance des données de santé signifie que les données de santé publique ne sont pas pleinement exploitées dans l'intérêt général.

Depuis 2012, le Ghana a déployé à l'échelle nationale un système de gestion de l'information sanitaire (SGIS) basé sur le web, connu sous le nom de "District Health Information Management System" (DHIMS2).³² Il vise à intégrer toutes les données relatives aux services de santé provenant de tous les types d'établissements et à lancer l'élaboration de la stratégie, des lignes directrices et des politiques du Ghana HIMs afin de définir clairement les mesures d'interopérabilité et de faire l'inventaire de toutes les initiatives en matière de santé en ligne dans le secteur.

Ce système de santé s'est heurté à plusieurs obstacles, notamment pour établir sa crédibilité auprès des différentes parties prenantes et obtenir un soutien suffisant de la communauté locale pour ses initiatives. Bien qu'un pourcentage impressionnant de 93 % des établissements de santé déclarent soumettre des données au système de gestion de l'information sanitaire du district (DHIMS), on constate un manque considérable d'utilisation de ces données dans les processus de prise de décision, en particulier au niveau de la base.³³

En outre, un certain nombre de lois régissent le système de gestion de l'information sanitaire au Ghana, notamment la loi sur les services de santé et les hôpitaux universitaires, la loi 851 sur la santé publique et la loi de 2012 sur l'assurance nationale. Le Ghana s'oriente actuellement vers une couverture sanitaire universelle, facilitée principalement par le régime national d'assurance maladie.³⁴

Par ailleurs, bien que ses fonctionnalités ne soient pas complètes, un Centre pour la gestion de l'information sur la santé³⁵ existe au sein du Service de santé du Ghana. Actuellement, ses rôles principaux sont la collecte et la compilation de statistiques sanitaires de base pour la planification, le suivi et l'évaluation, la recherche médicale, ainsi que le développement d'initiatives TIC pour améliorer la gestion et la diffusion de l'information sanitaire, entre autres fonctions.

³² (n.d.). DISTRICT HEALTH INFORMATION MANAGEMENT SYSTEM Retrieved November 4, 2023, from <http://static1.1.sqspcdn.com/static/f/752898/22436107/1365791405940/addressing-health-information-gaps-in-ghana-ict4d-2013.ppt?token=nBBMAMKvaBuUPLm6eRZRbVXjwr8%3D>

³³ (n.d.). Integrated Health Information Management - iDSI. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.idsihealth.org/wp-content/uploads/2018/10/Kwame-Gegee-Adu.pdf>

³⁴ (n.d.). NHIS. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.nhis.gov.gh/>

³⁵ (n.d.). Integrated Health Information Management - iDSI. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.idsihealth.org/wp-content/uploads/2018/10/Kwame-Gegee-Adu.pdf>.

Dans l'ensemble, le système de gestion de l'information sanitaire au Ghana reste confronté à un certain nombre de défis, dont les plus importants sont la dépendance excessive à l'égard du financement des donateurs et le manque de compétences locales en matière de données, ce qui rend le système vulnérable. D'un autre côté, cependant, un certain nombre d'opportunités en termes de nouvelles technologies soutenant le système d'information sanitaire pour devenir plus robuste se trouvent également à l'autre bout, vers un secteur de la santé plus équitable pour tous les citoyens.

Étude de cas 3 : Systèmes d'identification et dommage numérique

Le Ghana a récemment conclu un exercice d'enregistrement de masse pour la carte d'identité nationale numérique appelée "Ghana card". Cette opération fait suite à une longue histoire où le pays a tenté de surmonter les difficultés liées à la mise en place d'un système d'enregistrement national efficace. La nouvelle carte est une carte à puce qui peut contenir quatorze applications différentes. Elle est également liée aux données biométriques d'un individu, telles que les empreintes digitales, les images du visage et la couleur des yeux³⁶

Établie conformément à la DPA du Ghana, la carte ghanéenne est soutenue par un mandat légal, bien que rien n'indique qu'elle soit obligatoire. Il en résulte des préjudices liés à l'exclusion et à la discrimination du fait de l'impossibilité d'accéder aux services de base en raison de l'utilisation obligatoire de la carte d'identité, alors même que des obstacles à l'obtention de la carte subsistent, notamment la nécessité de disposer d'une adresse physique pour s'inscrire³⁷. Cette situation pèse plus lourdement sur les personnes qui vivent déjà en marge de la société, telles que les pauvres et les habitants des zones rurales. L'exclusion de ces groupes démographiques d'une base de données nationale signifie qu'ils sont invisibles lors de la planification du pays, ce qui les empêche de participer à la prise de décisions qui leur sont bénéfiques.

En outre, la nécessité d'indiquer son adresse physique avant de s'inscrire pour obtenir la carte du Ghana est discutable en termes de pertinence de cette information pour l'obtention d'une carte d'identité. D'un point de vue sexospécifique, cela pose problème, en particulier pour les femmes qui sont déjà victimes de féminicides et de violences basées sur le genre (VBG). Toute violation ou fuite de données pourrait donc se traduire par une aggravation de ces préjudices pour certaines femmes.

L'accès gratuit à la carte du Ghana, qui permet à d'autres personnes de se porter garantes de la citoyenneté de ceux qui n'ont pas de preuve d'identité, ainsi que l'ouverture par le gouvernement de bureaux dans les 275 districts du Ghana afin d'assurer la décentralisation du processus d'inscription pour la carte d'identité sont des efforts qui, à bien des égards, ont favorisé l'inclusion de toutes les personnes dans l'accès à ce service essentiel.

Cependant, la question de la carte du Ghana met en lumière la manière dont l'adoption de technologies intelligentes telles que la carte d'identité biométrique et d'autres technologies similaires telles que les systèmes de reconnaissance faciale sont actuellement envisagées par les politiques existantes relatives aux données et aux technologies numériques. Si certains aspects des technologies intelligentes sont abordés dans le DPA du pays en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, il n'existe généralement pratiquement aucune réglementation concernant spécifiquement les technologies

³⁶ "The GhanaCard - National Identification Authority." <https://nia.gov.gh/the-ghanacard-introduction/>. Accessed 28 Jul. 2023.

³⁷ "Digital Identity in Ghana - Research ICT Africa." https://researchictafrica.net/wp/wp-content/uploads/2021/11/Ghana_31.10.21.pdf. Accessed 28 Jul. 2023.

intelligentes. Par exemple, en ce qui concerne l'utilisation et l'adoption de l'intelligence artificielle, le Ghana n'a actuellement aucune stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle et ne semble pas donner la priorité à l'intelligence artificielle dans son plan de développement national³⁸

Dans ce contexte, la carte d'identité biométrique du Ghana présente des risques pour les utilisateurs qui, en l'absence de toute réglementation, pourraient voir certains de leurs droits les plus fondamentaux violés. Par exemple, en l'absence d'un véritable consentement des utilisateurs à communiquer leurs données biométriques au gouvernement, la question de la légitimité du processus d'inscription se pose, d'autant plus que le gouvernement n'informe pas pleinement les détenteurs de la carte de la manière dont leurs données seront utilisées, stockées ou protégées. Les utilisations obligatoires de la carte d'identité annulent également le principe du consentement.

³⁸ "AI Governance in Africa - Artificial Intelligence in Africa - ALT Advisory." <https://ai.altadvisory.africa/ai-regulation/>. Accessed 28 Jul. 2023.

Kenya

Revue des politiques de gouvernance de données

Le Kenya est sans aucun doute l'un des leaders de l'innovation numérique en Afrique. Son économie numérique contribuant à hauteur de 7,42 % de son PIB. Son industrie du e-commerce est florissante et son écosystème de startups est dynamique. Ce contexte ouvre la voie à l'écosystème de gouvernance des données du pays, qui s'oriente vers l'exploitation et la croissance des données et de l'économie numérique, conformément à la Vision 2030⁴⁰ du Kenya, qui vise à faire du pays une économie compétitive fondée sur la connaissance.

Le ministère de l'information, des communications et de l'économie numérique est la principale institution responsable de la gouvernance des données au Kenya. Il comprend deux principales divisions : le département d'État de la radiodiffusion et des télécommunications et le département d'État des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'économie numérique. Cette dernière division se concentre sur l'économie des données en tant que partie distincte de l'écosystème de la gouvernance des données, ce qui reflète l'approche du gouvernement en matière de gouvernance des données.

La loi kényane sur l'information et la communication de 1998⁴¹ est l'un des textes législatifs les plus importants visant à régir l'écosystème des données au Kenya. Elle a été révisée en 2012. Cette loi a joué un rôle clé dans la création de la Commission des communications du Kenya (aujourd'hui l'Autorité des communications), qui est le principal régulateur et donneur de licence pour les télécommunications, la radiodiffusion et les transactions électroniques au Kenya.

En 2019, les lignes directrices de la politique nationale en matière de TIC⁴² ont été adoptées au Kenya, en tenant compte des ambitions économiques, politiques et sociales du pays, ainsi que de ses aspirations à atteindre les objectifs de développement durable. La politique vise à fournir un accès aux TIC à tous les Kényans, une connectivité transparente à la Communauté d'Afrique de l'Est, et à tirer parti de la position du Kenya en tant que leader de la fintech et des marchés de capitaux.

La politique décrit également des objectifs spécifiques, notamment la mise en œuvre de la stratégie Big Data du pays, le renforcement de la cybersécurité nationale, la saisie des tendances technologiques mondiales telles que l'apprentissage automatique et la blockchain, la promotion des compétences et de l'innovation, et l'intégration de tous les aspects de la vie dans l'économie numérique. Le Kenya est un leader de l'innovation en Afrique subsaharienne,⁴³ Nairobi ayant gagné le surnom de "Silicon Savannah." La création de centres d'innovation est rendue possible grâce à un financement solide de l'innovation et au soutien de l'Agence nationale de l'innovation.⁴⁴

La Constitution du Kenya garantit le droit à la vie privée en tant que droit fondamental dans les articles 31 (c et d), ce qui a donné lieu à la loi sur la protection des données de 2019 ce qui a conduit à la promulgation de la loi sur la protection des données (DPA) de 2019.⁴⁵ PPromulguée le 11 Novembre 2019,

³⁹ (2023, June 6). Data Governance | CSEA AFRICA - CENTRE FOR THE STUDY OF Retrieved August 27, 2023, from <https://cseaafrica.org/category/data-governance/>

⁴⁰ (n.d.). Kenya Vision 2030. Retrieved August 23, 2023, from <https://vision2030.go.ke/>

⁴¹ (n.d.). the kenya information and communications act, 1998 - Ministry of ICT. Retrieved August 27, 2023, from <https://ict.go.ke/wp-content/uploads/2022/05/Draft-Kenya-Information-and-Communications-Interconnection-2022.pdf>

⁴² (n.d.). National Information, Communications and Technology (ICT) Policy. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.ict.go.ke/wp-content/uploads/2019/12/NATIONAL-ICT-POLICY-2019.pdf>

⁴³ (n.d.). Data Governance Snapshot: The Kenya Report | CSEA AFRICA. Retrieved August 27, 2023, from <https://cseaafrica.org/data-governance-snapshot-the-kenya-report/>

⁴⁴ (n.d.). Kenya National Innovation Agency. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.innovationagency.go.ke/>

⁴⁵ (n.d.). Data Protection Act. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.odpc.go.ke/dpa-act/>

elle a institué un bureau du commissaire à la protection des données (ODPC) et prévoit le traitement des données personnelles, les droits des personnes concernées, ainsi que les devoirs et obligations des processeurs et des contrôleurs de données. L'ODPC se voit confier des prérogatives claires lui permettant d'ester en justice dans le cadre de la surveillance et de la mise en œuvre de la DPA, ainsi que la mission de prendre des mesures visant à porter les dispositions de cette loi à la connaissance du public.

La loi énonce les principes de la protection des données, notamment le droit à la vie privée, la légalité, l'équité et la transparence, la limitation des finalités, la minimisation des données, l'exactitude, les limites de stockage, l'intégrité et la confidentialité, ainsi que la responsabilité. Elle décrit également les droits des personnes concernées à s'opposer au traitement des données, notamment en cas de prise de décision automatisée, tandis que le transfert de données en dehors du Kenya est limité aux cas où des garanties appropriées sont fournies.

Toutefois, la loi n'aborde pas les contrôles réglementaires des systèmes de traitement à l'instar du Règlement général sur la protection des données, ce qui laisse les questions de responsabilité de l'IA dans le seul domaine du consentement. Par conséquent, les questions de partialité, de surveillance et d'autres problèmes découlant des systèmes automatisés ne sont pas couvertes par la loi.

Le Bureau de la Commission de protection des données (ODPC) publie de temps à autre des lignes directrices en matière de protection des données sur diverses questions. L'ODPC le fait par le biais de documents tels que la "Note sur l'accès aux données"⁴⁶ ou encore comme observé pendant COVID-19, les "Lignes directrices COVID-19" du Comité consultatif sur les TIC. Ces lignes ont été établies après le début de la pandémie, reconnaissant le rôle des TIC dans la pandémie. La note "Guidance on Consent"⁴⁷ est un autre document qui explique comment aborder les questions de consentement dans le cadre de la loi sur la protection des données (DPA). Toutefois, l'idée qu'il n'existe pas de consentement évolutif est discutable. Les études féministes ont montré que le besoin de consentement, dans quelque domaine que ce soit, doit évoluer en fonction des deux acteurs, en particulier lorsqu'il existe un déséquilibre de pouvoir. Le consentement est donc illégitime s'il reste statique et immuable.

En dehors de la DPA, le Kenya a également lancé un plan décennal de développement numérique dénommé Digital Master Plan, de 2022 à 2032⁴⁸ qui repose sur quatre piliers : l'infrastructure numérique, les services numériques et la gestion des données, les compétences numériques, et la promotion de l'innovation numérique. Ce plan vise à développer un cloud gouvernemental, à installer 25 000 hotspots dans les principaux centres d'affaires, à poser 100 000 kilomètres de câbles en fibre optique et à accélérer la création de la technopole de Kwanza. Le Digital Master Plan s'est ajouté à la loi de Mai 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité (Computer Misuse and Cybercrimes Act)⁴⁹ promulguée afin de se protéger contre la cybercriminalité, d'enquêter sur elle, de la poursuivre en justice et de s'engager dans une coopération internationale pour la combattre.

Toujours dans la même lancée de digitalisation, la Kenya National Broadband Strategy⁵⁰ a été lancée en 2013 par le MoICT afin de mettre en place l'infrastructure et les réformes réglementaires nécessaires. Plusieurs programmes ont été cités dans les efforts du gouvernement kenyan en matière de gouvernance

⁴⁶ (n.d.). GUIDANCE NOTE ON PERSONAL DATA PROTECTION ON COVID Retrieved August 27, 2023, from <https://ipkenya.files.wordpress.com/2021/01/draft-data-request-review-framework-jan-2021.pdf>

⁴⁷ (n.d.). Kenya - Data Protection Overview | Guidance Note - DataGuidance. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.dataguidance.com/notes/kenya-data-protection-overview>

⁴⁸ (n.d.). THE KENYA NATIONAL DIGITAL MASTER PLAN 2022-2032. Retrieved August 27, 2023, from <https://cms.icta.go.ke/sites/default/files/2022-04/Kenya%20Digital%20Masterplan%202022-2032%20Online%20Version.pdf>

⁴⁹ (2018, May 16). The Computer Misuse and Cybercrimes Act No. 5 of 2018 - Kenya Law. Retrieved August 27, 2023, from <http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/ComputerMisuseandCybercrimesActNo5of2018.pdf>

⁵⁰ (n.d.). National Broadband Strategy | Communications Authority of Kenya. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.ca.go.ke/index.php/national-broadband-strategy>

des données, notamment les plateformes G2C (de gouvernement a citoyen) telles que la plateforme e-citizen et le centre Huduma,⁵¹ qui offrent divers services gouvernementaux. Pendant la pandémie de COVID-19, le secrétaire du cabinet chargé des TIC a nommé en janvier 2021 un groupe de travail chargé d'identifier les lacunes et les incohérences de la DPA. En collaboration avec l'ODPC, ils ont élaboré le règlement général sur la protection des données ainsi que le règlement sur le traitement des plaintes et les procédures d'application, qui sont tous deux entrés en vigueur après leur publication.⁵²

En ce qui concerne l'accès libre aux données, l'initiative Kenya Open Data⁵³ a été mise en place en 2011 pour mettre les principales données gouvernementales à la disposition du public par le biais d'un portail en ligne unique. Il s'agissait de la première initiative de ce type en Afrique subsaharienne,⁵⁴ avec des ensembles de données allant de la santé à l'éducation en passant par les infrastructures. Cependant, la plateforme a été confrontée à des défis tels que le partage limité des données par les organismes gouvernementaux, en particulier en raison de la corruption, qui crée le besoin de garder les informations secrètes du grand public, ce qui entrave la pleine activité de la plateforme. En 2015, le Global Open Data Index a indiqué que plus de 27 % des ensembles de données du gouvernement kenyan étaient accessibles au public.

Dans l'ensemble, ces efforts sont très importants pour sensibiliser le public aux diverses questions de gouvernance des données dans le domaine public. Le parcours du Kenya en matière de gouvernance des données et ses nombreuses réussites peuvent constituer une formidable expérience d'apprentissage, mais le pays a encore beaucoup à faire pour réaliser sa grande vision de son écosystème numérique et de données.

Politiques de genre

La République du Kenya a mis en œuvre diverses mesures visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes dans le pays. Le ministère de la fonction publique, du genre et de l'action positive est chargé de superviser ces efforts au niveau de la formulation des politiques, de la mise en œuvre des programmes et de l'évaluation. Le département d'État pour le genre et l'action positive, qui relève du ministère, a pour mission de promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans les processus de développement national et de défendre l'émancipation socio-économique des femmes. Le département tire son mandat de plusieurs articles de la Constitution, qui soulignent les principes d'égalité, d'équité, d'inclusion et de non-discrimination.⁵⁵

L'une des fonctions du département dans l'élaboration de la politique de genre est de mener des recherches sur les questions de genre, ce qui implique la production de données et d'indicateurs de genre ventilés par sexe, âge et handicap. Dans sa documentation sur cette recherche et le suivi et l'évaluation qui en découlent, le département du genre fait allusion à une base de données de gestion du genre, bien qu'il ne soit pas possible d'en retrouver la trace à l'heure actuelle. La budgétisation sensible au genre est également mentionnée, mais aucune autre information n'est fournie, comme les budgets nationaux consacrés au genre.

En outre, le ministère a adopté plusieurs lignes directrices pour faire avancer son mandat, telles que la politique nationale pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre (VBG) de 2014, ainsi que la politique nationale sur le genre et le développement de 2019.⁵⁶

⁵¹ (n.d.). Huduma Kenya. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.hudumakenya.go.ke/>

⁵² (n.d.). Kenya - Data Protection Overview | Guidance Note - DataGuidance. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.dataguidance.com/notes/kenya-data-protection-overview>

⁵³ (n.d.). Kenya Open Data Initiative - - Data Portals. Retrieved August 27, 2023, from https://dataportals.org/portal/opendata_go_ke

⁵⁴ "The Kenya Open Data Initiative | Centre For Public Impact (CPI)." <https://www.centreforpublicimpact.org/case-study/open-data-kenya>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁵⁵ "State Department for Gender and Affirmative Action." 17 May. 2023, <https://gender.go.ke/>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁵⁶ "NATIONAL POLICY ON GENDER AND DEVELOPMENT."

<http://psyg.go.ke/wp-content/uploads/2019/12/NATIONAL-POLICY-ON-GENDER-AND-DEVELOPMENT.pdf>. Accessed 27 Aug. 2023.

L' institut national des statistiques du Kenya (INSK) a publié la brochure "Women and Men in Kenya", qui fournit des faits et des chiffres sur le statut des deux sexes au Kenya, ce qui en fait une ressource précieuse pour les programmes de genre dans le pays. Les données ventilées par sexe du recensement national sont similaires à celles présentées dans cette brochure. Cependant, ces données ne sont généralement pas facilement disponibles comme d'autres ensembles de données, tels que les indices de prix, qui sont mis à jour mensuellement.

La stratégie kenyane pour le développement des statistiques⁵⁷ est un autre instrument de l'INSK qui vise à combler les lacunes entre les données actuellement disponibles et les données requises pour éclairer l'élaboration des politiques, des activités de plaidoyer et la responsabilité, afin d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la politique nationale.

Toutes ces initiatives et instruments visent à créer une société juste, équitable et transformée, exempte de toute discrimination fondée sur le sexe dans tous les domaines de la vie. Toutefois, certaines déclarations contenues dans des politiques telles que la politique nationale sur le genre et le développement, qui vise à "réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement national afin de renforcer la participation des femmes, des garçons et des filles", peuvent diluer les efforts en faveur de la parité entre les sexes. De telles déclarations contredisent des engagements tels que le Bureau des femmes du pays, qui "reconnait les femmes comme une catégorie de population ayant des besoins particuliers qui requièrent une attention spéciale".

Le Kenya a également ratifié plusieurs chartes et directives politiques mondiales pour s'engager en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. La réduction de la pauvreté, l'accès au travail, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, la participation à la prise de décision nationale, la violence sexuelle et sexiste et l'accès aux TIC, entre autres facteurs, sont des domaines thématiques clés explorés en relation avec la parité hommes-femmes.

Selon ONU Femmes, 66,7 % des cadres juridiques qui promeuvent, appliquent et contrôlent l'égalité des sexes dans le cadre de l'indicateur de l'ODD sont en place au Kenya, avec seulement 41,8 % de ces indicateurs disponibles en décembre 2020.⁵⁸

Il faut ajouter qu'en février 2021, seulement 26,1 % des sièges du parlement étaient occupés par des femmes, ce qui indique une disparité dans la prise de décision et la représentation des femmes dans l'élaboration des politiques.

Dans l'ensemble, la compréhension des données relatives au genre semble faible au vu de la manière dont elles sont élucidées dans divers instruments politiques, qui ne mettent pas spécifiquement l'accent sur les données relatives au genre. Par exemple, même si l'INSK dispose d'un secteur de statistiques sur le genre,⁵⁹ il y a toujours un manque d'infrastructure pour coordonner, collecter et utiliser les données sur le genre, ce qui constitue un défi majeur pour les efforts d'intégration de la dimension de genre au Kenya.

⁵⁷ "Kenya strategy for the development of statistics | UN Women Data Hub." 10 May. 2021,

<https://data.unwomen.org/publications/kenya-strategy-development-statistics>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁵⁸ "Kenya - Country Fact Sheet | UN Women Data Hub." <https://data.unwomen.org/country/kenya>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁵⁹ "Gender Sector Statistics Plan - Kenya National Bureau of Statistics." 16 Dec. 2020, <https://www.knbs.or.ke/gender-sector-statistics-plan/>. Accessed 27 Aug. 2023.

La Banque centrale du Kenya (BCK) est chargée de superviser les transactions financières au Kenya. Les lignes directrices réglementaires du secteur sont décrites dans la législation, notamment la Constitution du Kenya de 2010, la loi sur la Banque centrale du Kenya de 2015, la loi sur les banques de 2015, la loi sur les systèmes de paiement nationaux de 2011 et la loi sur l'assurance des dépôts du Kenya de 2012. Ces textes législatifs visent à réduire les risques pour les déposants, à atténuer les risques systémiques et à empêcher l'utilisation abusive des banques à des fins criminelles.

Suite au succès de M-Pesa, le Kenya dispose d'un secteur financier numérique dynamique mené par le marché des fintechs. La banque centrale du Kenya est à l'avant-garde de la réglementation des fintechs au Kenya, et toutes les fintechs sont tenues d'obtenir une licence pour opérer.

L'Autorité des marchés financiers supervise les fintechs qui proposent des produits ou des services d'investissement, en veillant au respect des lois sur les valeurs mobilières. L'Autorité des communications réglemente les opérateurs de réseaux mobiles (ORM) qui proposent des services d'argent mobile, en collaboration avec le Département national des systèmes de paiement (NPSD), qui réglemente les systèmes de paiement pour s'assurer qu'ils sont sûrs, efficaces et transparents.

Le règlement national sur les systèmes de paiement (NPSR) de 2014⁶⁰ est un texte réglementaire essentiel qui définit les règles d'engagement entre les prestataires de services de paiement (PSP) et leurs clients. Les PSP sont notamment tenus de fournir une piste d'audit précise et entièrement accessible de toutes les transactions, de conserver des traces de chaque transfert pendant au moins sept ans et de soumettre des informations mensuelles à la Banque centrale concernant les volumes et les valeurs des paiements électroniques et les incidents de fraude, de vol, les violations majeures de la sécurité, les plaintes signalées et les mesures correctives.

Par ailleurs, le gouvernement kényan a mis en place un système sandbox⁶¹ réglementaire qui permet aux entreprises fintech de tester leurs produits et services dans un environnement contrôlé avant d'entrer sur le marché. Supervisées par la Banque centrale, grâce à la sandbox, les fintechs ont la possibilité de collaborer et de développer des solutions innovantes qui répondent aux exigences réglementaires.

Un autre élément, tout aussi important, qui régule la fintech au Kenya est la loi sur les services financiers de 2019 qui favorise l'innovation et la concurrence dans le secteur, en préservant les intérêts des consommateurs. La loi sur la protection des données est également cruciale, dans la mesure où l'obtention d'une licence de protection des données est obligatoire pour décrocher une licence de praticien DFS.⁶²

Outre les lois ci-dessus, en 2022, la Banque centrale a publié la réglementation sur les fournisseurs de crédit numérique (FCN) connu sous le nom de Digital Credit Providers Regulations,⁶³ qui est l'une des pièces maîtresses de la législation du secteur financier kényan encore en pleine évolution. Cette réglementation impose à toutes les entreprises de crédit numérique au Kenya l'obligation d'obtenir une licence de la Banque centrale.

⁶⁰ (2014, August 1). NPSRegulations2014.pdf - Central Bank of Kenya. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.centralbank.go.ke/images/docs/legislation/NPSRegulations2014.pdf>

⁶¹ (n.d.). REGULATORY SANDBOX POLICY GUIDANCE NOTE. Retrieved November 4, 2023, from <https://dfsobservatory.com/sites/default/files/Regulatory%20Sandbox%20Policy%20Guidance%20Note%20-March%202019.pdf>

⁶² (2023, March 14). REGULATION OF FINTECH COMPANIES IN KENYA. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.cradvocatesllp.com/-regulation-of-fintech-companies-in-kenya/>

⁶³ (n.d.). Digital Credit Providers Regulations 2021 - Central Bank of Kenya. Retrieved November 4, 2023, from https://www.centralbank.go.ke/uploads/banking_circulars/673866074_DRAFT%20DIGITAL%20CREDIT%20PROVIDERS%20REGULATIONS%202021%20-%20December%202021.pdf

La licence n'est pas transférable et peut être révoquée si le FCN mène ses activités d'une manière préjudiciable aux intérêts des clients ou des membres du public. Un FCN est également tenu d'avoir un bureau physique, de mettre en place des politiques appropriées pour garantir la confidentialité des informations et des transactions des clients, et de s'engager à ne pas partager les informations relatives aux clients, sauf avec leur consentement ou sur décision de justice.

La réglementation définit des paramètres pour le partage d'informations et la protection des clients, allant de la manière dont le crédit doit être collecté à la nécessité de mettre en place un mécanisme de recours, en passant par l'obligation d'utiliser des systèmes sûrs et sécurisés pour garantir la confidentialité des informations, et par la mise en place de conditions qui guideront l'accès aux informations sur les clients, entre autres considérations.

Elle exige par ailleurs des FCN qu'ils révèlent leur identité et informent leurs clients sur les prix, les risques, les conditions d'engagement et la manière de préserver la sécurité de leurs informations personnelles. La politique stipule également la nécessité pour le FCN d'avoir des politiques de crédit établissant des paramètres pour déterminer les limites de crédit de l'emprunteur, en particulier dans les cas où des systèmes automatisés d'évaluation du crédit sont utilisés.

Néanmoins, une incertitude persiste quant aux dispositions telles que le besoin pour les FCN de définir des politiques de crédit établissant des paramètres pour déterminer les limites de crédit de l'emprunteur, en particulier dans les cas où des systèmes d'évaluation automatique du crédit sont utilisés. La nécessité d'enregistrer les nouveaux produits de crédit numérique avant leur introduction sur le marché apparaît également comme une source de risque d'étouffement de l'innovation.

Étude de cas 2: Gouvernance des données dans le secteur de la santé

En 2013, le Kenya a adopté un système de gouvernance décentralisée à deux niveaux : le niveau national et le niveau des comtés. Les gouvernements des comtés sont chargés de la gestion de la santé, tandis que le gouvernement national supervise la politique de santé.

Le système de gestion de l'information sanitaire du Kenya (SGIS) a été lancé en 2011 pour numériser les données relatives au VIH/sida. Dès lors, il a connu trois phases, notamment la numérisation des dossiers papier sur le VIH et le déploiement d'un système d'information sanitaire (SIS) dans les cliniques VIH, l'extension du SIS pour couvrir tous les services VIH, et l'amélioration de l'accès aux données. Le projet est soutenu par la National Data Warehouse,⁶⁴ un dépôt centralisé qui stocke divers dossiers médicaux électroniques au Kenya afin de faciliter l'analyse. Le SGIS du Kenya a également développé une couche d'interopérabilité pour promouvoir le partage des données cliniques et l'établissement de rapports automatisés entre des systèmes de santé disparates.

Le Kenya dispose de plusieurs textes législatifs pour superviser son SGIS, notamment les normes et règlements sur les TIC dans le secteur de la santé de 2013, la politique nationale en matière d'e-Santé (2016-2030), les procédures opérationnelles normalisées relatives à la gestion des dossiers médicaux et des informations pendant le COVID, et la loi sur la protection des données (DPA). La DPA prévoit, entre autres, des sanctions en cas de non-respect de la vie privée dès la conception et des droits des personnes concernées en matière de données.

⁶⁴ (n.d.). Kenya HMIS Documentation: Home. Retrieved November 4, 2023, from <https://kenyahmis.org/>

La législation sur la santé de 2017⁶⁵ est le texte de loi général qui fournit un cadre pour la réglementation du secteur de la santé au Kenya et pour la réalisation du mandat du ministère. La loi fournit des lignes directrices pour l'obtention, le partage et le stockage des données de santé d'une manière sûre et sécurisée qui garantit le maintien de la confidentialité des utilisateurs. La loi légifère également sur la doctrine du consentement éclairé dans le secteur de la santé. Elle fournit des lignes directrices pour le dépôt de plaintes et décrit les droits et devoirs généraux des utilisateurs des services de santé, des professions de santé et des autorités de réglementation.

Toutefois, certains problèmes, concernant la loi, qui ont été signalés, pourraient nuire à son efficacité. L'un des principaux problèmes est le renversement de l'équilibre réglementaire qui crée une charge d'interprétation pour les tribunaux et les autorités de mise en œuvre.⁶⁶ Par exemple, la loi habilite le secrétaire du cabinet à créer le comité national de recherche sur la santé et à travailler avec l'institut de recherche médicale du Kenya déjà existant.

En outre, le gouvernement rédige actuellement un projet de loi sur l'e-santé appelé en grande partie projet de loi sur la santé numérique (Digital Health Bill)⁶⁷ qui fournira un cadre pour la fourniture de services de santé numériques et la mise en place d'un système intégré de gestion de l'information sur les données de santé. Ce projet de loi considère les données de santé comme un actif national stratégique et prévoit des normes internes pour la gestion de la disponibilité, de la facilité d'utilisation, de l'intégrité et de la sécurité des données au sein du système de santé.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de la surveillance sanitaire par la recherche des contacts et la gestion des données des citoyens. Plusieurs violations, telles que des violations des droits des données, un manque de surveillance et de transparence des systèmes de gestion des données et un mépris des principes de protection des données, ont été enregistrées. Cette étude de cas met en lumière la solidité des politiques entourant les données de santé et leur gouvernance au Kenya.

Étude de cas 3 : Systèmes d'identification et dommage numérique

En 2019, le Kenya a introduit le système national intégré de gestion de l'identité (NIIMS), une base de données centrale sur la population qui vise à devenir une "source unique de vérité" pour l'identification individuelle au Kenya.⁶⁸ Ce système a remplacé le système intégré d'enregistrement de la population (IPRS), qui délivrait des cartes d'identité nationales manuellement et sur papier. Dans le cadre du NIIMS, chaque enregistrement génère un numéro d'identification unique appelé "Huduma Namba. Pour avoir accès à différents services gouvernementaux essentiels, les citoyens devaient fournir des données biométriques au cours du processus d'enregistrement Huduma Namba. Le système regroupait toutes les formes d'identification et était obligatoire pour tous les Kenyans âgés de 6 ans et plus, étrangers résidents n'étant pas exempts.

⁶⁵ (n.d.). THE HEALTH ACT - Kenya Law. Retrieved November 4, 2023, from <http://kenyalaw.org:8181/exist/rest/db/kenyalex/Kenya/Legislation/English/Acts%20and%20Regulations/H/Health%20Act%20-%20No.%2021%20of%202017/docs/HealthAct21of2017.pdf>

⁶⁶ (2018, March 1). A Critical Overview of the Health Act 2017 - SSRN Papers. Retrieved November 4, 2023, from https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3126423

⁶⁷ (2023, September 12). The Digital Health Bill, 2023 (national Assembly No. 57) Of 2023. Retrieved November 4, 2023, from <http://www.parliament.go.ke/sites/default/files/2023-09/THE%20DIGITAL%20HEALTH%20BILL%2C%202023%20%28NATIONAL%20ASSEMBLY%20NO.%2057%29-1.pdf>

⁶⁸ "Huduma Namba – Huduma namba kwa Huduma bora." <https://www.hudumanamba.go.ke/>. Accessed 27 Aug. 2023.

Cependant, après l'annonce du début de l'enregistrement pour le Huduma Namba en mars 2019, une contestation juridique a été lancée pour cause de participation publique insuffisante, de mesures de protection des données inadéquates et de violation supposée des droits de l'enfant. Par la suite, la Haute Cour a validé la légitimité du Huduma Namba, mais a interdit la collecte de l'ADN et des coordonnées GPS.⁶⁹

Après les élections de 2022, le nouveau gouvernement kenyan a annoncé son intention de mettre en place un nouveau système d'identification numérique qui remplacerait le Huduma. Ce nouveau système produira des identifiants personnels uniques (UPI) par traitement biométrique.⁷⁰ Étant donné que plus de 38 millions de Kenyans se sont inscrits à Huduma dans le cadre du NIIMS, il règne une grande confusion quant à la manière dont ce nouveau système sera mis en œuvre, car une telle idée semble n'être que motivée par des raisons politiques.

Bien que le Kenya ait fait des progrès considérables dans la mise en place d'un système d'identification numérique, l'utilisation de la biométrie pour identifier les citoyens soulève des inquiétudes quant à la protection des données sensibles par le gouvernement et à la transparence sur la manière dont ces informations seront stockées et utilisées. En outre, le caractère obligatoire de l'enregistrement peut contrevenir aux clauses de consentement de la loi sur la protection des données du pays.

Enfin, sur la question de la biométrie, une société technologique appelée WorldCoin a récemment scanné l'iris des citoyens kenyans en échange de jetons d'une valeur d'environ 54 dollars au Kenya. Bien que cette pratique soit attrayante pour une grande partie de la population, qui n'est pas pleinement consciente de ses droits numériques, l'entreprise s'est heurtée à une opposition juridique à ses activités de collecte de données biométriques, invoquant le manque d'éthique et l'illégalité de la collecte de données.⁷¹ Cette affaire crée un précédent pour les systèmes d'apprentissage automatique de plus en plus gourmands en données des entreprises technologiques et pour la manière dont les pays, en particulier ceux du Sud, géreront le dilemme entre les droits inaliénables tels que la protection de la vie privée et les avantages monétaires pour leurs populations.

⁶⁹ "COVID-19 Data Governance in Kenya - CIPESA." <https://cipesa.org/wp-content/files/COVID-19-Data-Governance-in-Kenya.pdf>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁷⁰ "Kenya targets Feb. 2024 for new digital ID rollout, sign-up optional."

<https://www.biometricupdate.com/202308/kenya-targets-feb-2024-for-new-digital-id-rollout-sign-up-optional>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁷¹ (2023, August 2). Kenya bans Worldcoin activities as citizens trade biometrics for tokens. Retrieved January 16, 2024, from <https://www.biometricupdate.com/202308/kenya-bans-worldcoin-activities-as-citizens-trade-biometrics-for-tokens>

Zambia

Revue des politiques sur la gouvernance des données

La gouvernance des données en Zambie est principalement centralisée, avec des institutions et des instruments spécifiques mis en place pour atteindre cet objectif. L'idéologie principale qui guide la gouvernance des données dans le pays est celle des données pour le développement, en accord avec la vision 2030 de la Zambie⁷² de devenir une économie basée sur la connaissance, ainsi qu'en ligne avec les ODD des Nations Unies. Les aspirations de la Zambie prévoient un environnement d'information qui répond aux impératifs nationaux et mondiaux, tels que la réduction de la pauvreté, le développement durable et la croissance économique, qui nécessitent des données.

En termes de politique, la Zambie a principalement abordé la gouvernance des données par le biais de la réglementation des communications électroniques, la confidentialité et la protection des données étant les principaux concepts directeurs.⁷³ Cependant, l'écosystème de données en évolution du pays n'est pas réellement pris en compte dans les politiques actuelles de gouvernance des données. Les questions liées à l'économie des données sont à peine abordées.

Dès les premières années de la numérisation du pays, des efforts tels que la loi sur les TIC de 2009⁷⁴ ont été mis en place pour sauvegarder les droits des citoyens dans leur engagement avec les TIC. Cette loi a créé l'Autorité zambienne des technologies de l'information et de la communication ZICTA⁷⁵, qui est chargée de réglementer le secteur des TIC et de superviser la cybersécurité en Zambie. De même, la loi n° 41 de 2021⁷⁶ sur l'administration électronique est essentielle pour la gouvernance des données en Zambie aujourd'hui, car l'administration en ligne (e-Government) est un élément clé de la numérisation du pays.

Cette loi a créé la Division e-Gouvernement sous l'égide du bureau du Président, chargée de promulguer la loi, de préserver les données publiques dans des zones sécurisées désignées par le gouvernement, d'établir une infrastructure publique, de promouvoir l'éducation aux TIC, de concevoir des systèmes de gestion de l'information et de mener des recherches dans le domaine des TIC.

En outre, la Zambie a adopté en 2018 la loi sur les statistiques⁷⁷ qui a établi le système national de statistiques géré par l'Agence zambienne des statistiques, responsable de l'intégration, de la gestion et de la diffusion des statistiques nationales.⁷⁸ La loi donne également effet aux principes fondamentaux des Nations unies sur les statistiques officielles et aux principes de la Charte africaine sur les statistiques. La loi de 2020 sur les services financiers traite de la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de la prestation de services aux clients, tandis que celle de 2021 sur la cybersécurité et la cybercriminalité criminalise l'interception des communications, sauf en vertu de la loi.⁷⁹

Par ailleurs, la Zambie s'est lancée en 2015 dans une stratégie visant à améliorer l'accès aux données et aux services numériques, appelée Smart Zambia Agenda, qui repose sur l'informatique en nuage (cloud computing) et place résolument les données et les services numériques au cœur de la stratégie de

⁷² (n.d.). The Vision 2030 | Embassy of the Republic of Zambia in Washington Retrieved August 22, 2023, from <https://www.zambiaembassy.org/document/the-vision-2030>

⁷³ (n.d.). Zambia - Data Protection Overview | Guidance Note - DataGuidance. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.dataguidance.com/notes/zambia-data-protection-overview>

⁷⁴ (2009, August 28). Information and Communication Technologies Act, 2009. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/documents/acts/Information%20and%20Communication%20Technologies%20Act%2C%202009.pdf>

⁷⁵ (n.d.). Zicta. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.zicta.zm/>

⁷⁶ (2021, May 20). Act No. 41 of 2021, The Electronic Government Act, 2021.pmd. Retrieved August 27, 2023, from https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/documents/acts/Act%20No.%2041%20OF%202021%2C%20THE%20ELECTRONIC%20GOVERNMENT%20ACT%2C%202021_0.pdf

⁷⁷ (n.d.). The Statistics Act 2018 - National Assembly of Zambia. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/documents/acts/The%20Statistics%20Act%202018.pdf>

⁷⁸ (n.d.). Zambia Statistics Agency – Quality Statistics for Development. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.zamstats.gov.zm/>

⁷⁹ (n.d.). The Cyber Security and Cyber Crimes Act, 2021 | National Assembly Retrieved August 27, 2023, from <https://www.parliament.gov.zm/node/8832>

développement du pays. L'amélioration de la prestation de services et la réalisation du développement socio-économique du pays sont quelques-unes des propositions clés que la stratégie met en avant.

La loi n° 3 de 2021 sur la protection des données⁸⁰ (Data Protection Act no 3 of 2021) est plus essentielle et oriente la gouvernance des données en Zambie. Cette loi vise à fournir un système efficace pour l'utilisation et la protection des données personnelles, y compris l'utilisation, la collecte, la transmission et le stockage des données personnelles. En outre, la loi établit le Bureau du Commissaire à la protection des données (ODPC), prévoit les obligations des contrôleurs de données et des processeurs de données et prévoit globalement les droits des personnes concernées. La ZICTA est l'institution responsable de la promulgation de cette loi.

La loi traite principalement des principes de respect de la vie privée des personnes concernées, de leur consentement, de la prise de décision automatisée telle que le profilage et des droits des personnes concernées dans ces circonstances, des transferts de données à des tiers et transfrontaliers, du droit à l'effacement, de la portabilité des données et de la rectification. Lorsqu'un responsable de traitement traite des données à caractère personnel à l'aide de nouvelles technologies, une analyse d'impact sur les droits des personnes concernées doit être réalisée. Les évaluations d'impact ajoutent une couche de robustesse à la loi, renforçant ainsi son objectif de sauvegarder les libertés des citoyens au sein de l'écosystème des données.

Notamment, la DPA insiste sur le fait que les données de la Zambie doivent être stockées dans la République lorsqu'il s'agit de transferts de données transfrontaliers, avec un penchant évident pour la localisation des données. Toutefois, la loi énumère un certain nombre d'exceptions par rapport à tous les principes qu'elle contient.

L'institution chargée de la promulgation et de la mise en œuvre de ces politiques et cadres est le ministère de la technologie et des sciences, qui supervise la ZICTA et d'autres organismes de ce type. Dans l'ensemble, les mandats des organismes et autorités de réglementation semblent se chevaucher. Par exemple, le ZICTA et l'Office de la protection des données sont tous deux chargés de mettre en œuvre le DPA, ce qui pourrait entraîner des discordances ou des conflits en l'absence de rôles réglementaires clairement différenciés.

Enfin, la Zambie a développé et amélioré ses cadres juridiques pour ouvrir l'accès à l'information au grand public en s'inspirant de la Constitution qui prévoit la fourniture proactive au public d'informations opportunes, accessibles et exactes à l'article 173 (1).

Parmi ces lois figure la loi sur l'administration en ligne (e-Government Act) n° 41 de 2021, qui confie à l'Institut de la Zambie intelligente la mission de fournir des services efficaces, pertinents et transparents, fondés sur des informations abordables et disponibles. En 2016, la Zambie a été classée 72e sur 194 pays dans le cadre du Global Open Data Index sur la base d'éléments tels que l'accessibilité en ligne de ses données, l'actualité et les licences ouvertes pour les données.

Dans l'ensemble, il s'agit là de quelques-unes des mesures les plus importantes prises par le gouvernement zambien pour garantir un écosystème de gouvernance des données plus sain et plus dynamique, même s'il n'est pas exactement conceptualisé comme tel en interne. Malgré les lacunes évidentes entre l'idéation et la mise en œuvre, il reste des éléments importants de la politique zambienne qui pourraient servir de leçons au reste du continent dans leurs approches et mécanismes de gouvernance des données.

⁸⁰ (n.d.). The Data Protection Act, 2021 | National Assembly of Zambia. Retrieved August 27, 2023, from <https://www.parliament.gov.zm/node/8853>

Politiques de genre

Pour la Zambie, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à l'égalité des sexes. C'est pourquoi elle a adopté plusieurs textes législatifs pour garantir l'intégration effective de la dimension genre dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de politiques, de lois, de plans ou de programmes. Il s'agit notamment de la Constitution zambienne, qui met l'accent sur la non-discrimination fondée sur le sexe, de la loi de 2015⁸¹ et de la politique nationale en matière d'égalité entre les sexes.⁸²

La politique nationale d'égalité des sexes de 2014 a été mise en place pour contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes et à la correction des déséquilibres existants entre les sexes. L'égalité des chances pour les femmes afin qu'elles bénéficient équitablement du développement national est l'une des principales pierres angulaires de cette politique.

La loi de 2005 sur l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes intègre les instruments internationaux et régionaux relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette loi a également mis en place la commission à l'équité et à l'égalité entre les sexes, dont les principales fonctions sont de mettre en place des mesures pour les décisions stratégiques visant à garantir l'égalité entre les sexes en tant que question transversale dans la société, tout en éliminant toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et en donnant aux femmes les moyens de parvenir à l'égalité entre les sexes.

Le ministère de l'égalité des sexes et du développement de l'enfant, qui supervise globalement tous les efforts nationaux visant à intégrer la parité hommes-femmes, stipule les droits des femmes, par exemple, le droit à la propriété, à l'éducation, à la non-discrimination dans l'emploi, à l'interdiction de la violence à l'égard des femmes, ainsi que les dispositions relatives au financement des politiques et des programmes en matière d'égalité des sexes. Il n'y a cependant pas de mention explicite des données sur le genre dans son mandat.

Sous l'égide du Ministère, un rapport sur la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes a été publié périodiquement en collaboration avec l'institut zambienne des statistiques, indiquant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des différents instruments pour l'égalité hommes-femmes et, par conséquent, la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes en Zambie. Les défis liés aux capacités institutionnelles, au manque de financement, aux normes et croyances patriarcales ainsi qu'au double système juridique zambien, qui utilisait auparavant le droit coutumier, continuent de freiner les efforts en faveur de la parité entre les sexes en Zambie.

Le rapport 2017-2019.⁸³ propose une analyse critique de l'égalité entre les femmes et les hommes en Zambie, montrant la discrimination inter-sectionnelle et les lacunes abordées dans des domaines thématiques clés au fil des ans. L'accessibilité de ces rapports reste un défi, le gouvernement n'ayant mis que peu d'entre eux à disposition en tant que données accessibles. Le rapport indique aussi expressément que le financement des politiques d'égalité entre les hommes et les femmes en place reste un défi.

Sur le plan programmatique, le gouvernement zambien a également essayé d'assurer le renforcement institutionnel pour une mise en œuvre efficace des programmes d'égalité entre les sexes, par exemple avec la mise en place de tribunaux à procédure accélérée qui traitent de la violence liée au sexe. Un autre exemple est le programme de transferts sociaux en espèces lancé par le gouvernement en 2003 et géré par le ministère du développement communautaire et des services sociaux. Ce programme vise à réduire le transfert intergénérationnel de la pauvreté dans les ménages bénéficiaires qui reçoivent une somme de 400 kwacha tous les deux mois. Les bénéficiaires de ce programme sont principalement des femmes, ce qui permet de combler le fossé entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux revenus.⁸⁴

⁸¹ "The Gender Equity and Equality Bill, 2015.pdf." 24 Dec. 2015, <https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/documents/acts/The%20Gender%20Equity%20and%20Equality%20Bill%2C%202015.pdf>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁸² "Gender Acts & Policies." https://www.gender.gov.zm/?page_id=1629. Accessed 27 Aug. 2023.

⁸³ "Republic of Zambia Ministry of Gender GENDER STATUS REPORT"

https://www.giz.de/en/downloads/giz2021_en_Zambia_Gender_Report_2017-2019.pdf. Accessed 27 Aug. 2023.

⁸⁴ "Social Cash Transfer Factsheet (2022) | UNICEF Zambia." 1 Mar. 2022,

<https://www.unicef.org/zambia/reports/social-cash-transfer-factsheet-2022>. Accessed 27 Aug. 2023.

De même, l'institut national de statistiques de Zambie a montré son engagement en faveur des données sexospécifiques en publiant des lignes directrices sur l'analyse et la présentation des données sexospécifiques. Les bases de données nationales contiennent un nombre relativement élevé d'indicateurs de genre, bien que la Zambie manque encore de données sur des aspects clés de la vie des femmes. Par exemple, 15 des indicateurs de genre ne contiennent pas de données ventilées par sexe. Toutefois, il faut noter que les bases de données contiennent également 79 des 104 indicateurs de genre, ce qui est l'un des taux les plus élevés d'Afrique.⁸⁵

Les données montrent que les femmes continuent de souffrir d'un retard dans tous les indicateurs sociaux et qu'elles vivent pour la plupart dans des zones rurales en Zambie. Cependant, il n'y a pas beaucoup de données disponibles sur le genre, la plupart des ensembles de données disponibles portant sur des questions telles que la pauvreté, la violence liée au sexe et le VIH/SIDA. Néanmoins, la recherche et l'information figurent parmi les objectifs de la réalisation des politiques de parité hommes-femmes. Les mécanismes de suivi et d'évaluation proposés sont également conçus pour contribuer à la production et à la diffusion de données sur la réalisation des objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre, l'échange de données entre les agences gouvernementales est essentiellement informel et à la demande, et bien que les agences des Nations unies aient contribué à l'installation de plateformes de diffusion de données dans différents ministères, celles-ci ne sont généralement pas conçues pour l'interopérabilité. La diffusion se fait aussi principalement par l'intermédiaire d'un site appelé Zambia Information Highway⁸⁶ (Autoroute de l'information de Zambie). Enfin, de nombreuses séries de données publiées sont également obsolètes.

Etude de cas 1: gouvernance de données dans le secteur financier

La coordination générale et l'orientation stratégique du secteur financier en Zambie sont assurées par le ministère des Finances, principalement par le biais de la Politique nationale de développement du secteur financier de 2017⁸⁷ et de la Stratégie nationale d'inclusion financière (2017-2022), dont l'objectif est de parvenir à un accès universel et à l'utilisation d'une large gamme de services financiers de qualité et abordables.

La politique nationale de développement du secteur financier de 2017 se concentre principalement sur la définition de réformes juridiques, de conseils sur les systèmes de paiement et d'autres considérations telles que l'efficacité du marché, l'éducation financière et l'accès aux marchés financiers. Ses principes directeurs sont l'inclusion, l'équité, la compétitivité, l'objectivité, la complémentarité inter-agences, l'éthique, l'intégrité et la transparence.

La stratégie nationale d'inclusion financière⁸⁸ identifie quant à elle les lacunes en matière de protection des consommateurs dans le secteur financier, notamment le recours peu fréquent à des mécanismes internes ou externes de résolution des litiges, l'absence de mandat institutionnel clair pour le secteur financier, le manque de transparence de l'information dans l'ensemble du secteur, la capacité technique limitée à superviser la protection des consommateurs, ainsi que l'utilisation limitée des données et de la recherche pour éclairer la conception, entre autres facteurs.

⁸⁵ "Social Cash Transfer Factsheet (2022) | UNICEF Zambia." 1 Mar. 2022, <https://www.unicef.org/zambia/reports/social-cash-transfer-factsheet-2022>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁸⁶ "Bridging the Gap: - Data2X." <https://data2x.org/wp-content/uploads/2019/11/Zambia-Country-Profile-2019.10.23.pdf>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁸⁷ (n.d.). NATIONAL FINANCIAL SECTOR DEVELOPMENT POLICY 2017. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.boz.zm/National-Financial-Sector-Development-Policy-2017.pdf>

⁸⁸ (n.d.). National Financial Inclusion Strategy 2017–2022 - Bank of Zambia. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.boz.zm/National-Financial-Inclusion-Strategy-2017-2022.pdf>

À ces guides stratégiques plus larges s'ajoute la loi de 2017 sur les services bancaires et financiers,⁸⁹ qui met en place des mécanismes clairs pour la gouvernance d'entreprise et la protection des consommateurs. Il est important de noter qu'en cas d'incohérence avec d'autres lois, c'est la loi qui prévaut.

Les principaux régulateurs du secteur financier sont la Banque de Zambie, qui supervise toutes les banques et autres institutions de services financiers enregistrées en vertu de la loi sur les services bancaires et financiers (Banking and Financial Services Act) et du chapitre 387 des lois zambiennes, la Commission des valeurs mobilières et des échanges (Securities and Exchange Commission), qui supervise les marchés de capitaux zambiens principalement en vertu de la loi sur les valeurs mobilières (Securities Act) n° 41 de 2016, et l'Autorité des pensions et des assurances (Pensions and Insurance Authority), qui régleme la conduite du secteur des pensions et des assurances en vertu de la loi sur la réglementation des régimes de retraite (Pension Scheme Regulatory Act) n° 28 de 1996.

Comme le secteur financier zambien s'est élargi pour inclure les DFS, d'autres régulateurs partenaires supervisent également le secteur, notamment la Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs (CCPC), la ZICTA et l'Agence d'enregistrement des brevets et des sociétés (PACRA).

Avec la croissance de l'utilisation de mobile money dans le pays ainsi que l'évolution générale des systèmes d'argent liquide en Zambie vers des systèmes numériques ou électroniques, la Banque de Zambie, en collaboration avec la Zambia Electronic Clearing House et l'Association des banquiers du Ghana, continue à travailler sur la mise en œuvre du National Financial Switch permettant l'interopérabilité de divers systèmes de paiement, y compris les paiements par téléphone mobile. Cela devrait contribuer à l'augmentation du niveau d'inclusion financière en élargissant l'accès à la population sous-bancarisée.⁹⁰

La Fintech est généralement régie par une législation différente en fonction du service financier offert, bien qu'elle soit généralement régie par les mêmes lois que celles qui régissent le secteur financier traditionnel. De manière spécifique, elle est principalement régie par la loi n° 7 de 2017 sur les services bancaires et financiers, la loi n° 1 de 2007 sur les systèmes de paiement nationaux, la loi sur les assurances (chapitre 392 du droit zambien), la loi n° 3 de 2021 sur la protection des données et les diverses réglementations émises en vertu de ces textes.

Tout comme la banque centrale du Kenya, la Banque de Zambie a également mis en place des dispositions d'une sandbox⁹¹ régulateur pour permettre de tester à petite échelle et en direct les innovations en matière de systèmes de paiement dans un environnement contrôlé, sous la supervision de la Banque, sans avoir à se conformer à des exigences réglementaires rigoureuses. Pour être éligible à la Sandbox, un produit doit être innovant et significativement différent de ce qui est actuellement disponible sur le marché, et doit également promouvoir l'inclusion financière. Par ailleurs, les fintechs innovantes du marché des capitaux sont testées dans la Sandbox de la Commission des valeurs mobilières et de l'échange (Securities and Exchange Commission).⁹²

Enfin, sous réserve de la loi sur l'intelligence financière de 2010, tout prestataire de services financiers doit maintenir la confidentialité des informations obtenues dans le cadre de la prestation d'un service et ne doit pas les divulguer, sauf avec le consentement du client ou en vertu d'une décision de justice.

⁸⁹ (n.d.). Banking and Financial Services Act 2017. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.boz.zm/TheBankingandFinanceActNo7of2017.pdf>

⁹⁰ (n.d.). National Financial Inclusion Strategy 2017–2022 - Bank of Zambia. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.boz.zm/National-Financial-Inclusion-Strategy-2017-2022.pdf>

⁹¹ (n.d.). REGULATORY SANDBOX - Bank of Zambia. Retrieved November 4, 2023, from https://www.boz.zm/FAQ_BoZ_Regulatory_Sandbox.pdf

⁹² (n.d.). REGULATORY SANDBOX GUIDELINES FOR CAPITAL MARKETS Retrieved November 4, 2023, from http://www.seczambia.org.zm/wp-content/uploads/2020/12/Draft-Guidelines-for-Regulatory-Sandbox-Framework-for-Capital-Markets_2020.pdf

La Zambie dispose actuellement d'un système de gestion de l'information sanitaire au niveau des districts (DHMIS2), qui constitue son principal système de gestion de l'information sanitaire. Les principales sources d'informations sanitaires de routine sont les établissements qui dépendent de ce DHMIS2 ainsi que d'autres sources telles que le système intégré de surveillance des maladies et de réaction (IDRS), le système d'information sur la gestion des médicaments et de la logistique, le système d'information sur la gestion financière et administrative ainsi que le système Smart Care. L'enquête démographique et sanitaire de la Zambie fait partie des sources d'information non habituelles sur la santé.

Les cadres juridiques qui régissent la gouvernance des données dans le domaine de la santé en Zambie comprennent la Constitution et les lois zambiennes, la politique nationale de santé, la loi ZICTA n° 15 de 2009, la politique nationale en matière de TIC, la loi nationale sur la recherche dans le domaine de la santé, la loi sur les communications électroniques de 2006 et, bien entendu, la loi sur la protection des données du pays. Parmi ces textes, c'est la politique nationale de santé qui plaide en faveur de la prise en compte de "questions émergentes" telles que l'égalité entre les hommes et les femmes dans les considérations plus larges relatives au secteur de la santé.

En dehors de ces dispositions légales, le gouvernement zambien a publié ces dernières années des documents stratégiques généraux qui, à bien des égards, mettent l'accent sur l'information en matière de santé et la manière dont elle doit être gérée. La stratégie de santé en ligne (2017-2021) et le plan stratégique national de santé (2022-2026) sont des éléments essentiels de ces documents.

La stratégie e-santé⁹³ (e-Health strategy) a été publiée par le gouvernement zambien en reconnaissant principalement le potentiel des TIC pour transformer les soins de santé, par exemple en permettant l'accès à l'information pour soutenir les opérations et la prise de décision en matière de soins de santé. Cette stratégie note cependant que le secteur est actuellement caractérisé par un paysage fragmenté de nombreuses initiatives en matière de santé en ligne et de systèmes d'information sur la santé (SIS) aux données variées. Afin de remédier à cette situation, la stratégie prévoit que ses principales interventions seront la mise en place de structures de gouvernance, le développement d'un centre de santé en ligne et le développement de la couche d'interopérabilité au sein du secteur.

En outre, les principaux objectifs de la stratégie sont d'améliorer la disponibilité des données grâce au développement d'un entrepôt de données national, d'accroître l'utilisation des données de santé en ligne pour la recherche en encourageant les collaborations entre les partenaires et de promouvoir la recherche sur les interventions innovantes pour la fourniture de services de santé.

Le plan stratégique national pour la santé (2022-2026)⁹⁴ souligne quant à lui la nécessité de renforcer l'harmonisation des systèmes d'information sanitaire afin d'élargir l'accès et l'utilisation d'informations sanitaires de qualité et opportunes.

Dans l'ensemble, le secteur de la santé du pays considère les partenariats public-privé comme un outil potentiel pour accélérer le développement d'infrastructures de haute technologie dans le secteur de la santé. Ceci est également visible dans la prédominance du financement par les donateurs pour les systèmes d'information sanitaire du pays, ce qui représente toutefois un fardeau pour le secteur en termes de vulnérabilité en cas de retrait de ce financement et de concentration des efforts sur des projets spécifiques des donateurs qui souvent ne s'alignent pas sur les priorités de la nation en matière de soins de santé.

⁹³ (n.d.). ZAMBIA_eHealth_Strategy_2017.pdf - Health Data Collaborative. Retrieved November 4, 2023, from https://www.healthdatacollaborative.org/fileadmin/uploads/hdc/Documents/Country_documents/Zambia/ZAMBIA_eHealth_Strategy_2017.pdf

⁹⁴ (n.d.). 2022-2026 Strategic Plan National Health. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.moh.gov.zm/wp-content/uploads/2023/02/National-Health-Strategic-Plan-for-Zambia-2022-to-2026-revised-February-2023-lower-resolution.pdf>

Si l'on considère la gouvernance des données sanitaires du pays sous l'angle de la pandémie de COVID-19, on observe des tendances similaires à celles de divers autres pays africains, notamment des problèmes pour fournir des données en temps voulu en raison de contraintes dans le système de notification. Toutefois, le secteur privé et les partenaires de développement ont tenté d'atténuer certains de ces problèmes par le biais d'un certain nombre d'interventions. L'utilisation de données géospatiales par GRID3 pendant la pandémie ⁹⁵ en est un exemple. Ces données ont été utilisées pour générer et valider des données sur l'installation des populations, les migrations, les infrastructures et les frontières, données qui ont été utilisées pour soutenir la réponse du gouvernement face à la pandémie. Il reste cependant à comprendre la robustesse de la protection des droits des citoyens, tels que la vie privée, dans le cadre du déploiement de ces technologies émergentes.

Étude de cas 3 : Systèmes d'identification et dommage numérique

Pour la Zambie, la preuve d'identité est fondamentale pour accéder à un large éventail de services. Le gouvernement s'est efforcé d'améliorer ses processus d'enregistrement civil et de statistiques de l'état civil (CRVS), y compris l'enregistrement et la certification des naissances, qui sont également nécessaires pour obtenir une carte d'enregistrement nationale (NRC). La NRC est le principal identifiant personnel en Zambie. Cependant, le pays est actuellement en train de revoir son modèle et son infrastructure NRC pour se concentrer sur le développement d'une NRC numérique.⁹⁶ Les rapports sur l'état d'avancement de ce processus de numérisation sont généralement peu nombreux.

Le plan national de développement pour la période 2017-2021 prévoit la mise en place d'un registre national des citoyens numérisé pour tous les citoyens âgés de 16 ans et plus. Les citoyens zambiens disposent de systèmes d'identification nationaux depuis l'indépendance en 1964, année où a été promulguée la loi sur l'enregistrement national (National Registration Act), qui fait de la NRC le document clé pour prouver l'identité et accéder aux services. La NRC attribue un numéro d'identification unique (NIN) à chaque détenteur.

Dans la perspective de la numérisation de l'identité des citoyens, le système intégré d'information sur l'enregistrement national proposé, dans le cadre duquel l'e-NRC sera développé, permet de collecter les empreintes digitales afin d'éviter les doublons dans la délivrance. Cela pose des problèmes liés à la protection des données sensibles ainsi qu'à la surveillance et au traitement automatisé des citoyens, qui seront finalement résolus par l'efficacité de l'autorité nationale de protection des données du pays.

Le gouvernement avait annoncé que les premières cartes numériques (e-NRC) seraient prêtes pour le premier trimestre 2018, ce qui n'a pas été le cas. Néanmoins, l'implémentation du Système national intégré d'information sur l'enregistrement (INRIS) commencé avec l'enregistrement biométrique en cours qui, une fois entièrement mis en œuvre, permettra la production des cartes d'identité numériques.⁹⁷ Il est important de noter que l'INRIS contient à la fois la carte d'identité nationale et les certificats de naissance et de décès. Ainsi, la nouvelle carte d'identité sera désormais attribuée à la naissance, contrairement au système manuel basé sur le papier qui est accordé à l'âge de 16 ans.

En ce qui concerne les femmes vivant déjà en marge de la société zambienne, comme le montrent les ensembles de données socio-économiques disponibles sur le genre, mais encore plus durablement avec les attitudes patriarcales oppressives qui ont empêché plus de femmes d'accéder au NRC, on ne peut

⁹⁵ (n.d.). Putting geospatial data to use for communities in Zambia during Retrieved November 4, 2023, from <https://resources.hygienehub.info/en/articles/4535724-putting-geospatial-data-to-use-for-communities-in-zambia-during-covid-19>

⁹⁶ "Digital Identity Country Profile: Zambia - GSMA."

<https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2019/02/Digital-Identity-Country-Report-Zambia.pdf>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁹⁷ "Biometrics registration for Zambia's new national ID system underway." 14 Mar. 2022, <https://www.biometricupdate.com/202203/biometrics-registration-for-zambias-new-national-id-system-underway>. Accessed 27 Aug. 2023.

que s'interroger sur la manière dont le NRC numérique peut perpétuer certains de ces déséquilibres. Par exemple, la perception selon laquelle les femmes n'ont pas besoin d'une NRC autant que les hommes, par exemple pour ouvrir un compte bancaire, voyager ou participer à la vie publique, a conduit à des lacunes dans la possession de la carte et, par conséquent, dans la participation active des femmes à la société.⁹⁸

D'une manière générale, étant donné que l'identification numérique en est encore principalement à la phase d'idéation ou de pilotage, le pays a l'occasion de procéder à une analyse critique de ses cartes d'identité manuelles sur papier et de la manière dont elles ont ou n'ont pas été inclusives pour la société dans son ensemble, en mettant l'accent sur les groupes marginalisés de Zambie et sur la manière dont les disparités existantes peuvent être corrigées.

Par exemple, outre la NRC, d'autres registres d'identification fonctionnels zambiens comprennent le registre des électeurs, qui est un véhicule pour le registre du NRC, pour lequel le gouvernement a annoncé son intention de le numériser avant les prochaines élections du pays. En outre, une carte d'identité intelligente a été récemment introduite pour permettre aux citoyens d'accéder au système Smartcare.⁹⁹ Le gouvernement a également rendu obligatoire l'enregistrement des cartes SIM par tous leurs détenteurs, ce qui a créé une impasse pour les femmes, car il est peu probable qu'elles possèdent une NRC ou des données de passeport.

De même, l'enregistrement des naissances a été faible en raison des difficultés d'accès aux centres d'enregistrement pour la majorité de la population rurale. Pour remédier à cette situation, un plan d'action stratégique national pour la réforme et l'amélioration du CRVS 2014-2019 a été adopté afin d'améliorer l'équipement des registres numériques pour le CRVS. Les normes patriarcales, telles que le fait qu'une mère doit présenter la NRC du père de son enfant pour l'enregistrement et la certification de la naissance et qu'elle doit se réenregistrer après le mariage en raison de la société patrilinéaire de la Zambie, constituent d'autres défis à l'enregistrement des naissances.

⁹⁸ "Digital Identity Country Profile: Zambia - GSMA."

<https://www.gsma.com/mobilefordevelopment/wp-content/uploads/2019/02/Digital-Identity-Country-Report-Zambia.pdf>. Accessed 27 Aug. 2023.

⁹⁹ "CIDRZ partners with the Ministry of Health to develop Differentiated" 3 Jun. 2022, <https://www.cidrz.org/2022/06/03/cidrz-partners-with-the-ministry-of-health-to-develop-differentiated-service-delivery-reports-using-the-national-electronic-medical-record-smartcare/>. Accessed 27 Aug. 2023.

Revue des politiques de gouvernance de données

L'écosystème de la gouvernance des données en Côte d'Ivoire est assez difficile à déterminer en raison de la pénurie d'informations à ce sujet et du fait qu'une grande partie de ces informations sont encore conservées manuellement sur papier. Cependant, bien qu'apparemment peu cohésif, le pays a mis en place des politiques, des instruments et des interventions visant à la gouvernance des données au fil des ans.

Depuis les années 1970, la Côte d'Ivoire a pris des mesures pour s'assurer d'être à jour avec les développements des TIC. Le gouvernement ivoirien considère les TIC comme une priorité et a conçu un plan stratégique national pour le développement de l'infrastructure des TIC en Côte d'Ivoire, qui n'a toutefois pas été très clair. Ce plan identifie cinq axes de développement des TIC : le développement des infrastructures, l'accès, la formation, le développement du contenu numérique et les aspects juridiques et réglementaires.¹⁰⁰

En 2012, le gouvernement a adopté une version actualisée de la politique des¹⁰¹ qui aborde plus spécifiquement la réglementation des télécommunications et des activités liées aux TIC. Ce document stratégique explore en profondeur des questions telles que l'octroi de licences pour les télécommunications et les TIC, l'interconnexion des réseaux, les mécanismes de concurrence, le cadre institutionnel mentionnant l'État comme principal régulateur, la tarification des services ainsi que l'idée de service universel qui parle des droits de l'utilisateur et de l'inclusion de tous dans l'utilisation des TIC.

La stratégie nationale de développement numérique, qui fait partie du plan stratégique national 2021-2025 et que le gouvernement espère voir adoptée d'ici 2025, ainsi que les projets de construction d'un centre national de données,¹⁰² sont des éléments essentiels de la transformation numérique du pays et de la centralisation des services publics.

Les institutions qui traitent et régissent les données et les infrastructures de données sont dirigées par le ministère des communications, de l'économie numérique et de la poste. D'autres organismes comprennent l'Institut national de la statistique (INS), qui est chargé de collecter des statistiques nationales sur divers éléments, notamment le recensement national tel que celui de 2021.

Malgré tous ces efforts du gouvernement ivoirien, le fait que le pays ait été confronté à des défis politiques et post-conflit au cours des dernières décennies a largement entravé l'existence même d'un écosystème de données robuste. Par exemple, l'organisme national d'identification (ONI) a eu des difficultés à disposer d'une base d'enregistrement civile complète, y compris les informations les plus élémentaires telles que les naissances et les décès, en raison des troubles survenus dans le pays au fil des ans. On estime que 40 % de la population ne figure dans aucun registre.¹⁰³

De surcroît, les statistiques relatives à la migration et à l'émigration restent floues, en particulier en raison de l'instabilité qui règne dans les pays voisins.¹⁰⁴

Malgré tout, le pays a délivré différents documents d'identification au fil des ans, dont beaucoup sont encore utilisés à ce jour. Par exemple, la carte d'identité biométrique a été lancée pour la première fois en

¹⁰⁰ (n.d.). cote d'ivoire : ict and education - WikiEducator. Retrieved July 27, 2023, from https://wikieducator.org/images/9/94/Ivory_Coast.pdf

¹⁰¹ (2023, March 21). office of the president of the republic - ICT Policy Africa. Retrieved July 27, 2023, from https://ictpolicyafrica.org/api/documents/download?_id=5d9432a89b93fa001b803e9c

¹⁰² (n.d.). Côte d'Ivoire to build a national data center for efficient public services. Retrieved July 27, 2023, from <https://www.wearetech.africa/en/-/files-uk/news/public-management/cote-d-ivoire-to-build-a-national-data-center-for-efficient-public-services>

¹⁰³ (n.d.). Country Diagnostic: Côte d'Ivoire - ID4D. Retrieved July 27, 2023, from https://id4d.worldbank.org/sites/id4d/-/files/2018-04/Cote%20d%27Ivoire_ID4D_Diagnostic_Web040618.pdf

¹⁰⁴ (2023, March 7). Country Office Annual Report 2022 - Cote d'Ivoire - UNICEF. Retrieved July 27, 2023, from <https://www.unicef.org/media/135841/-/file/Cote-d-Ivoire-2022-COAR.pdf>

2010, mais ce n'est que récemment que le gouvernement a incité un plus grand nombre de citoyens à y souscrire. L'attestation de documents d'identité était couramment utilisée comme document d'identité provisoire. La carte d'identité biométrique a également été mise à disposition moyennant des frais de 5000 FCFA soit moins de \$10 .

De manière plus centrale, la prédisposition idéologique de la gouvernance des données en Côte d'Ivoire est généralement axée sur les pratiques et les approches de protection des données, le pays disposant de lois sur la protection des données personnelles depuis près de dix ans. Le texte de base est la loi 2013/450 sur la protection des données personnelles.¹⁰⁵ Elle est aussi communément appelée "la Loi". Cette loi est un acte présidentiel qui stipule comment la collecte, le traitement, la transmission, le stockage et toute autre utilisation des données personnelles par les personnes physiques, l'État et les entreprises publiques ou privées doivent se dérouler.

Le régulateur chargé de l'application de cette loi est l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI). Son rôle principal est d'informer le public de ses droits et des rôles des responsables du traitement des données. Parmi ces droits figurent le droit d'être informé, l'accès aux données et d'autres droits.

En résumé, les principes clés de la loi peuvent se résumer comme suit : le principe de légalité, qui concerne la licéité du traitement des données, le principe de finalité, qui concerne la collecte responsable des données en termes d'utilisation dans un but prédéterminé, le principe de proportionnalité, qui met l'accent sur l'utilisation et la collecte pertinentes et non excessives des données, ainsi que le principe de légitimité, qui met l'accent sur le consentement des personnes concernées par la collecte et l'utilisation des données les concernant.¹⁰⁶

Pour être plus précis, la loi énonce des principes tels que le consentement libre et éclairé des personnes concernées, les flux transfrontaliers de données qui stipulent que les données sont traitées dans des pays extérieurs à la CEDEAO en tant que tiers, le traitement des données biométriques et d'autres données sensibles telles que les données génétiques, la prise de décision automatisée, la liberté de la vie privée et le droit à l'information et à la confidentialité.

En outre, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a tenté de publier des données publiques en rejoignant par exemple le Partenariat pour un gouvernement ouvert (Open Government Partnership), mais ses efforts ont été limités et n'ont pas abouti pour l'instant. Une étude a par exemple établi que les efforts et l'impact du pays en matière de données gouvernementales ouvertes étaient nuls¹⁰⁷ Le gouvernement continue cependant à s'engager dans cette voie.

Enfin, la gouvernance des données du pays dépend également, à bien des égards, de son appartenance à un certain nombre d'organismes régionaux dont il est signataire. Parmi ces organismes, on peut citer l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui regroupe sept pays utilisant l'euro comme monnaie d'échange.

Dans l'ensemble, l'écosystème ivoirien de la gouvernance des données peut être considéré comme se développant régulièrement au cours des dernières années. Cependant, il reste beaucoup à faire pour remédier aux obstacles à son avancement, en particulier en ce qui concerne l'écosystème de données continental et mondial qui est toujours en train de se développer.

¹⁰⁵ (2013, June 19). official part. Retrieved July 27, 2023, from https://www.artci.ci/images/stories/pdf-english/lois_english/loi_2013_450_english.pdf

¹⁰⁶ (n.d.). Ivory Coast - Data Protection Overview | Guidance Note. Retrieved July 27, 2023, from <https://www.dataguidance.com/notes/ivory-coast-data-protection-overview>

¹⁰⁷ (n.d.). Global Report - Open Data Barometer. Retrieved July 27, 2023, from <https://opendatabarometer.org/4thedition/report/>

Politiques de genre

En Côte d'Ivoire, le gouvernement a lui aussi adopté des politiques et des plans d'action visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Certains d'entre eux abordent directement les questions de la production et de l'utilisation des données sur le genre, bien que dans l'ensemble, pratiquement aucun détail de la mise en œuvre de ces plans ne soit disponible sous forme de données ouvertes, ce qui rend difficile leur évaluation en termes de progrès.

En 1976, un ministère de la Condition de la femme a été créé pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutefois, depuis lors, il a été confronté à des contraintes budgétaires pour fonctionner efficacement, ainsi qu'à des limitations des capacités institutionnelles pour le gérer. Par exemple, de 1976 à 2012, seul 1 % du budget national a été alloué à l'élaboration de la politique d'égalité entre femmes et hommes.¹⁰⁸

Dans le même élan, une politique d'égalité entre les femmes et les hommes a été adoptée en 2009, modifiant le titre de l'ancien ministère en ministère de la famille, des femmes et des enfants. Cette politique vise à garantir un développement juste et équitable pour tous, hommes et femmes. Elle souligne également la nécessité d'intégrer la dimension de genre dans les processus décisionnels en mettant l'accent sur la participation des femmes à ces processus, ce qui constitue un progrès vers l'amélioration des pratiques en matière de données centrées sur le genre. Les chiffres restent toutefois trop faibles pour que l'on puisse encore parler d'un véritable impact.

Le champ d'action du ministère pose également des problèmes en ce sens que les questions relatives aux femmes sont regroupées sous l'angle de la famille, ce qui n'est pas seulement une attitude patriarcale, mais qui prive également de la possibilité d'élaborer d'autres politiques qui pourraient être ciblées sur les besoins des femmes de manière indépendante.

Parmi les interventions menées au fil des ans en faveur de la parité hommes-femmes figure une stratégie de lutte contre les violences liées au sexe¹⁰⁹ connu sous le nom de "strategy to fight GBV", mise en place en 2012, qui garantit aux victimes de cette violence l'accès aux soins médicaux et à la justice, sur la base des données collectées et analysées sur la violence liée au sexe dans l'ensemble du pays. Cette stratégie était essentielle en raison de l'augmentation des VBG pendant le conflit et, à ce jour, elle reste l'initiative la plus active du gouvernement en matière de genre. Une autre initiative est celle des "groupes de genre" au sein de différents ministères. Ces groupes n'ont toutefois pas fonctionné, faute d'allocations budgétaires, mais aussi en raison d'une coordination limitée entre eux et les niveaux supérieurs de l'élaboration des politiques.

Les sources de données telles que les données du recensement national ne sont pas non plus très fiables pour capturer les données sur le genre, car elles sont à peine ventilées par sexe. La longue période qui s'est écoulée entre le recensement de 1998 et celui de 2013 a fait qu'un grand nombre de données utilisées par le gouvernement pour prendre des décisions fondées sur des données probantes étaient périmées et donc de mauvaise qualité. Les statistiques de l'INS sont également principalement liées au commerce et son portail de données ouvertes n'est pas non plus fonctionnel.

Le faible niveau d'alphabétisation des femmes, exacerbé par des années de conflit, ainsi que leur statut socio-économique médiocre, compromettent encore leur participation à certaines de ces interventions. Pire encore, les normes religieuses et traditionnelles profondément ancrées dans le pays placent les femmes encore plus en marge de la société ivoirienne. Tout cela a un impact sur l'engagement du gouvernement à engendrer des pratiques de données sensibles au genre.

¹⁰⁸ "Country Gender Profile: Côte d'Ivoire." <https://openjicareport.jica.go.jp/pdf/12121877.pdf>. Accessed 28 Jul. 2023.

¹⁰⁹ "UN supports Ivorian national strategy for the fight against ... - ONUCI." 12 Sep. 2014, <https://onuci.unmissions.org/en/un-supports-ivorian-national-strategy-fight-against-gender-based-violence>. Accessed 28 Jul. 2023.

La politique monétaire de la Côte d'Ivoire est menée au niveau régional par la BCEAO, qui est la banque centrale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Partagée par huit pays de la région, la banque fournit des cadres et des dispositions qui guident le secteur financier des États membres.¹¹⁰

Malgré des années d'instabilité qui ont ralenti la progression du secteur financier ivoirien, le pays se distingue en tant que leader régional en matière de distribution de services financiers (DFS) dans la région de l'UEMOA, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du mobile money. Cette croissance a été largement favorisée par un taux élevé de pénétration de la téléphonie mobile, estimé à environ 113%.¹¹¹

En 2015, deux directives importantes pour le secteur ont été adoptées en vue d'une réglementation plus large des DFS dans la région. Il s'agit de l'instruction sur l'émission de monnaie électronique (e-money) et de la directive sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en anglais Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism (AML/CFT).

L'instruction sur l'e-money oblige les émetteurs, tels que les banques et les sociétés financières de paiement, à obtenir une licence de dépôt auprès de la banque centrale. Elle met également l'accent sur l'équité et la transparence des transactions, sur les moyens de protection des consommateurs et sur la manière dont les données des clients doivent être traitées. Cela passe par la publication obligatoire des limites, des risques, des mises en garde et des procédures en cas de fraude et de perte, ainsi que des voies de traitement des plaintes des clients.¹¹²

La directive de l'AML-CFT prévoit des mesures de protection contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pour le secteur financier. Les procédures connais ton client (KYC) sont également fortement explicitées dans la directive. Par exemple, avant toute transaction, toutes les entités couvertes doivent identifier leurs clients, qu'il s'agisse d'individus ou d'organisations. Ces informations doivent en outre être collectées à différents moments et conservées pendant toute la durée de la relation d'affaires.

Ces instructions de la BCEAO sont complétées localement par une réglementation nationale qui supervise la gouvernance des données dans le secteur financier et, à l'heure actuelle, c'est l'autorité de régulation des télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) qui s'en charge. Avec la promulgation et l'application de lois qui prévoient spécifiquement la protection des données des clients des FSF, telles que l'ordonnance de 2012 sur les télécommunications, la loi de 2013 sur les transactions électroniques et la législation de 2013 sur les données personnelles, l'ARTCI se préoccupe du traitement des données sensibles dans le cadre de distribution de services financiers (DFS).

Il est également important de noter que l'exposition des consommateurs aux risques des DFS, tels que la fraude et le manque de transparence, montre des disparités entre les hommes et les femmes. Par exemple, alors que les femmes déclarent avoir été moins victimes d'escroqueries (25 % de femmes contre 30 % d'hommes), elles sont légèrement plus susceptibles d'avoir perdu de l'argent à la suite d'une escroquerie (16 % de femmes contre 12 % d'hommes), ce qui souligne leur plus grande vulnérabilité.¹¹³

¹¹⁰ (n.d.). Cote d'Ivoire - Banking Systems - Data Privacy Framework. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.privacyshield.gov/ps/article?id=Cote-d-Ivoire-Banking-Systems>

¹¹¹ (n.d.). Regulatory Framework for Digital Financial Services in Côte d'Ivoire. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.cgap.org/sites/default/files/-publications/Regulatory-Framework-for-DFS-in-Cote-dIvoire.pdf>

¹¹² (2019, July 2). Regulations Drive Success of Digital Finance in Côte d'Ivoire - CGAP. Retrieved November 4, 2023, from <https://www.cgap.org/blog/regulations-drive-success-of-digital-finance-in-cote-divoire>

Etude de cas 2 : gouvernance de données dans le secteur de la santé

La responsabilité de la fourniture des soins de santé et de leur réglementation incombe au Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture Maladie Universelle. Sous le contrôle du ministère, le système d'information sanitaire est structuré en trois niveaux : le niveau tertiaire ou central, le niveau secondaire ou régional et le niveau primaire ou de district, à travers lesquels l'information sanitaire est gérée.

Initialement, le ministère de la santé du pays avait développé un outil de collecte standardisé sur papier pour améliorer la plateforme de données SIGVISION existante, qui a soutenu le développement du premier outil de gestion des données longitudinales sur les patients atteints du VIH/SIDA, SIGVIH, dans le pays. Ces deux outils ont cependant été rapidement submergés de données, ce qui a conduit le ministère à déployer en 2013 un nouveau logiciel libre appelé DHIS2, qui comporte des applications interopérables.¹¹⁴

Le DHIS2 fonctionne donc actuellement comme le système national de gestion des données de santé déployé et utilisé dans tout le pays en conjonction avec le système électronique de gestion de la logistique et de la chaîne d'approvisionnement (eLMIS). Cette transition a grandement facilité l'élaboration de documents de gouvernance et la définition de normes et de politiques pour ces systèmes de gestion de l'information.

Il est important de noter qu'une grande partie de ces efforts ont été réalisés dans le cadre d'un programme appelé MEASURE Evaluation financé par l'USAID dans le pays de 2004 à 2019 et visant à soutenir le renforcement des systèmes d'information sur la santé et à améliorer les données disponibles et l'utilisation de données de santé de haute qualité. Le programme a également coordonné les parties prenantes de divers sous-systèmes afin d'harmoniser les indicateurs de santé nationaux et d'assurer une utilisation régulière des données pour informer et soutenir les politiques et les actions du programme. Ce faisant, le partage des données a été encouragé entre les entités.

Etude de cas 3: Systèmes d'identification et dommage numérique

La Côte d'Ivoire a repris ses efforts en vue de l'enregistrement des cartes d'identité biométriques par les citoyens en 2020, avec l'intention d'éliminer progressivement toutes les anciennes cartes d'identité. Le processus d'enregistrement pour la carte d'identité a été facilité pour les citoyens, par exemple en établissant de nombreux points d'enregistrement, notamment dans les commissariats de police, les consulats de France, de Belgique et du Sénégal, ainsi que des centres d'enregistrement mobiles dans les villages.¹¹⁵ Cela rend le processus plus accessible à la majorité des citoyens. Le fait que la carte d'identité coûte environ 8,6 dollars la rend onéreuse pour les citoyens à faibles revenus, ce qui pourrait les éloigner de services clés ayant un impact sur leurs moyens de subsistance.

Outre la carte d'identité nationale, le pays a mis en place d'autres initiatives obligatoires qui utilisent la biométrie, comme le registre d'assurance maladie universelle CMU,¹¹⁶ qui vise à améliorer l'accès à

¹¹⁴ (n.d.). Integrating Data Systems in Côte d'Ivoire Will Improve Health Retrieved November 4, 2023, from https://www.measureevaluation.org/resources/publications/fs-19-380/at_download/document

"DHIS2" https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=4602&d=5

¹¹⁵ "Côte d'Ivoire final push for biometric registration as third national ID" 11 Mar. 2022, <https://www.biometricupdate.com/202203/cote-divoire-final-push-for-biometric-registration-as-third-national-id-extension-deadline-approaches>. Accessed 28 Jul. 2023.

¹¹⁶ "Digital ID in Africa this week: biometric registration of HIV patients in" 25 Nov. 2019, <https://www.biometricupdate.com/201911/digital-id-in-africa-this-week-biometric-registration-of-hiv-patients-in-kenya-new-public-healthcare-scheme-in-cote-divoire>. Accessed 28 Jul. 2023.

des soins de santé abordables pour tous. Une carte à microprocesseur est fournie à toute personne inscrite dans ce système.

Si cette initiative peut effectivement permettre à tous les citoyens de bénéficier de meilleurs soins de santé, des questions relatives à la confidentialité des données sensibles partagées par les citoyens sont plausibles. La manière dont ces données sont partagées et avec qui, la manière dont elles sont stockées et protégées sont autant de questions qui doivent être abordées par le gouvernement

La question du consentement reste également d'actualité en ce qui concerne cette carte à puce et la carte d'identité nationale en Côte d'Ivoire.

Recommandations

À la lumière de l'analyse de cette étude, voici quelques recommandations proposées aux gouvernements pour mettre en place des écosystèmes de gouvernance des données plus robustes qui accordent la priorité aux données relatives au genre et qui peuvent également exploiter tout le potentiel du domaine numérique et des données alors en constante évolution.

Tout d'abord, les gouvernements doivent mener davantage de recherches dans leurs pays afin de suivre régulièrement l'évolution et le développement de leurs économies numériques et de données. Ces recherches permettraient d'orienter la politique et la prise de décision en matière de gouvernance des données sur la base d'éléments plus concrets. Des ensembles complets de données sensibles au genre aideraient les pays à concentrer leurs efforts là où ils sont le plus nécessaires.

En relation avec le point précédent, il est également nécessaire que les politiques de gouvernance des données des pays tiennent compte de l'évolution des écosystèmes de données dans le cadre de leur mandat. Étant donné que ces écosystèmes sont en constante évolution, il est important que les gouvernements s'engagent de manière proactive à mettre à jour leurs politiques et leurs plans d'action afin de refléter les changements. Cela peut également aider les gouvernements à déterminer comment ils peuvent tirer le meilleur parti de cet écosystème de données en constante évolution. Par exemple, presque toutes les lois sur la protection des données n'ont pas abordé les questions de la datafication, de l'économie des plateformes, des flux de données transfrontaliers et de la réglementation des Big Tech, ainsi que de la réglementation des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle.

En outre, les gouvernements pourraient mettre en place un groupe de travail indépendant multidisciplinaire chargé de diriger les efforts visant à saisir l'évolution de l'écosystème des données et à déterminer la meilleure façon de l'exploiter. Cela permettrait d'aborder directement la question du manque de capacités des décideurs politiques à légiférer sur les économies de données en évolution, mais aussi de remédier aux limites des capacités des personnes en matière de collecte et d'analyse de données sur le genre. À bien des égards, un tel groupe serait également représentatif des espoirs, des craintes et des intérêts des citoyens en ce qui concerne les données sexospécifiques et l'écosystème de données en mouvement.

Il est également nécessaire que les gouvernements intègrent leurs politiques de gouvernance des données et leurs plans d'action, car l'incohérence ne peut que conduire à la stagnation de leur mise en œuvre. Plusieurs études s'en sont fait l'écho depuis un certain temps et la poursuite d'une élaboration désordonnée des politiques pourrait s'avérer encore plus stérile au fil du temps.

Le financement en tant que priorité dans les budgets nationaux est essentiel pour engendrer la collecte et l'utilisation de données sur le genre. Cette voie constituerait un plan d'action plus concret pour donner la priorité aux données sur le genre. En l'absence d'un tel plan, il ne se passera pas grand-chose.

Il faut également s'éloigner des conceptions patriarcales des données sur le genre, telles que les données sur le genre sont "de niche" ou "non générales". En outre, les données relatives au genre ne devraient pas être examinées uniquement sous l'angle de ce qui est généralement considéré comme des "problèmes féminins", tels que la violence liée au sexe. Au contraire, une approche plus globale des données sur le genre devrait être adoptée, depuis les méthodologies conduisant à leur collecte jusqu'à leur utilisation.

Pour finir, les gouvernements devraient consacrer plus d'efforts à l'ouverture des données, car les citoyens ont droit à l'information publique, mais surtout parce que les données ont le potentiel d'améliorer les moyens de subsistance des citoyens. La quantité de données dont disposent les gouvernements pourrait être combinée à celle des acteurs du secteur privé, tels que les organisations de sociétés civiles ou les entreprises privées, afin de permettre l'analyse des données dans divers secteurs, ce qui permettrait de combler de nombreuses lacunes et de relever de nombreux défis. Un tel exemple est défendu pour de nombreux écosystèmes de données à l'échelle mondiale en vue d'une gouvernance des données plus bénéfique.